



—
BILAN MORAL
2022
—

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES CHIFFRES CLÉS DE 2022.....	5
L'ORGANISATION DE L214	6
MISSION 1 - SOULEVER LA QUESTION ANIMALE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	8
Les enquêtes, au cœur de L214 depuis le début	9
700 actions partout en France.....	13
Une forte mobilisation lors des élections présidentielle et législatives	14
Un amendement anti-lanceurs d'alerte contré !	15
Les actions à destination de la jeunesse	16
MISSION 2 - FAIRE RECULER LES PIRES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE	19
Révision de la réglementation européenne	20
Stop Cage & Stop Cruauté	21
Eviter les nouveaux projets d'élevage intensif.....	24
Du côté de la justice.....	25
Une ville pour les animaux	28
MISSION 3 - DÉMOCRATISER L'ALIMENTATION VÉGÉTALE	30
Vegan Pratique	31
VegOresto.....	33
VegOresto Pro	34
Veganuary	36
LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS	39
PERSPECTIVES 2023.....	41

INTRODUCTION

2022 a de nouveau été une année très riche en actions : des enquêtes bien sûr pour montrer la réalité de ce que subissent les animaux en élevage, transport et abattoirs ou sur les bateaux de pêche. Diffusées sur les réseaux sociaux, portées par des personnalités, reprises par la presse pour des reportages ou des documentaires, ces vidéos touchent un large public et amènent des prises de conscience fortes.

Elles permettent aussi d'aborder les entreprises et les personnalités ou instances politiques avec des faits concrets, des situations qui se passent ici et maintenant. L'information et les appels à action sont aussi portés par 2 000 bénévoles dans les villes, sur le terrain où les échanges avec le public sont nombreux et les retours en presse régionale abondants. Nos réseaux sociaux sont très actifs avec une communauté particulièrement engagée.

Les interventions en milieu scolaire, y compris en écoles hôtelières, sont plébiscitées par les élèves et les équipes pédagogiques. *Mon journal animal* compte plus de 70 000 abonnements.

Nos actions ont amené des entreprises à s'engager à ne plus utiliser d'œufs de poules élevées en cage ou à bannir les pires conditions d'élevage et d'abattage des poulets. Avec un effet certain : le nombre de poules élevées en cage diminue d'année en année.

Nos campagnes encouragent d'autres entreprises à mettre en valeur ou développer des alternatives végétales : elles sont de plus en plus nombreuses à participer au Veganuary par exemple.

Il est plus difficile d'obtenir des décisions politiques aux niveaux national et européen : la fin de l'élimination des poussins mâles dans la filière œufs est un exemple d'avancée en demi-teinte. Néanmoins, on sent que les politiques sont dans l'obligation d'agir, là où il était facile de se contenter d'une simple déclaration il y a quelque temps. Au niveau local, de nombreuses municipalités modifient leur commande publique pour bannir les produits issus d'élevages intensifs et augmenter l'offre végétarienne ou végétalienne : un levier d'action efficace que nous activons autant que possible.

En 2022, L214 a été relaxée de plusieurs poursuites engagées contre l'association pour ses enquêtes, un véritable soulagement. Des initiatives parlementaires visant à dénigrer un mouvement pacifiste en faisant passer l'association pour criminelle ont également tenté de freiner notre action, mais le parlement les a rejetées grâce à une forte mobilisation des ONG et du public.

Toujours avec détermination et bienveillance, nous travaillons à construire une société qui considère les animaux comme des cohabitants et non plus comme des ressources. Notre travail s'articule autour de 3 grandes missions :

1. Soulever la question animale auprès dans la sphère publique : interroger notre société sur la légitimité de maltraiter et de tuer des animaux à des fins alimentaires ;
2. Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage : changer le modèle agricole dominant actuellement ;
3. Démocratiser l'alimentation végétale : faire évoluer le modèle alimentaire pour réduire le nombre d'animaux tués.

Au nom de toute l'équipe de L214, nous remercions très sincèrement l'ensemble des personnes ou organisations qui ont participé aux actions ou soutenu l'association. Vous vous retrouverez tout au long des pages qui suivent, de façon directe ou indirecte. Merci infiniment.



LES CHIFFRES CLÉS DE 2022

94 SALARIÉS

51 144

MEMBRES

3 300

ÉTABLISSEMENTS
RÉFÉRENCÉS SUR
VEGORESTO.FR

41

GROUPES
LOCAUX

1,2 MILLIONS
DE FOLLOWERS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

16 ENQUÊTES

11 000 PERSONNES ONT SUIVI LE VEGGIE CHALLENGE

ORGANISATION DE L214

L'association est composée d'équipes organisées en pôles. Accompagnée de son conseil d'administration, L214 change progressivement la forme de sa gouvernance pour répondre aux enjeux d'une organisation qui comptera plus de 100 personnes salariées en 2023. Cette transformation progressive donne un rôle plus fort à sa directrice, Brigitte Gothière, pour prendre les décisions le cas échéant et intègre les responsables de pôles dans le comité de direction de l'association. L214 a donc une directrice intégrée dans une équipe de direction elle-même intégrée dans un codir (comité de direction).

L'association bénéficie également d'un comité social et économique (CSE) actif, vigilant et force de proposition.

L'association compte 94 personnes salariées à fin décembre 2022. Les femmes sont majoritaires au sein de L214 : 59 % de femmes salariées, 67 % de femmes parmi les coordinatrices et coordinateurs, 75 % de femmes parmi les responsables de pôle, 75 % au comité social et économique.

Nous conservons le télétravail comme mode standard de travail, le salaire unique (avec un complément financier pour les personnes résidant en région parisienne). Nos salaires correspondent au salaire médian français. Les temps partiels existants répondent toujours à des demandes à l'initiative des personnes concernées.

Nous continuons de développer des outils de prévention, d'alerte et de traitement des risques psychosociaux et autres, afin d'assurer la meilleure qualité de vie au travail possible.



À la demande de la direction, piloté par le CSE, le cabinet AD conseil a réalisé un audit des conditions de travail et des risques psychosociaux au sein de L214. Nous vous partageons ici les conclusions générales :

« Ce qui ressort en premier lieu des résultats de l'enquête questionnaire et des témoignages des personnes rencontrées en entretiens, c'est que l'association L214 est une organisation exemplaire en terme de qualité de vie au travail. Il est en effet très rare d'obtenir de tels résultats aux différentes dimensions de notre échelle d'évaluation de la QVT et la quasi-totalité des témoignages rapportent d'excellentes conditions de travail et un engagement très fort pour l'activité réalisée.

Aussi nos recommandations dans ce rapport portent principalement sur les quelques axes d'améliorations identifiés et sur le traitement des écueils auxquels l'association nous semble actuellement faire face et qui pourraient déboucher sur une dégradation de la qualité de vie au travail de son personnel.

A ce jour les principaux risques pour la qualité de vie au travail au sein de L214 sont la charge de travail et la charge mentale liée à leur activité, au fonctionnement de l'organisation et à leur rapport au travail.

Le développement de l'association génère une constante augmentation de l'activité et dans plusieurs équipes les effectifs sont insuffisants pour assurer l'ensemble des tâches. Des méthodes de gestion de projet et de lissage des tâches ont été adoptées mais elles ne permettent pas toujours d'éviter une importante charge de travail perçue. Des recrutements sont effectués mais la volonté partagée de toujours faire mieux amène souvent les équipes à en profiter pour se fixer de nouvelles tâches plutôt que de mettre à profit cette augmentation de l'effectif pour diminuer la charge de travail individuelle.

Les conditions de travail à L214 sont idéales : les personnes employées sont bien suivies et soutenues par leur encadrement direct, ont accès au télétravail dans d'excellentes conditions, bénéficient d'une certaine latitude dans la gestion de leurs horaires, évoluent dans un espace bienveillant et égalitariste, et exercent une activité professionnelle qui va dans le sens de leurs valeurs.

L'enjeu le plus important à ce jour nous semble être le passage de l'ancien fonctionnement, adapté à la taille initiale de l'association, à un fonctionnement plus adapté au nouvel effectif sans pour autant perdre ce qui fait que les individus travaillant à L214 ont une très bonne qualité de vie au travail et qu'ils s'épanouissent et restent dans la structure.

Autrement dit, il est essentiel que L214 adopte des bonnes pratiques nécessaires et utiles à une organisation de sa taille, tout en conservant les essentiels du fonctionnement atypique qui a participé jusqu'à aujourd'hui à sa performance et au bien-être de son personnel. »

Les recommandations formulées par AD Conseil ont été traduites en plan d'action et sont progressivement mises en œuvre au sein de l'association.

La direction a également validé la création d'une Commission de prévention des agissements sexistes initiée par des salariées. La formation des membres de la cellule « help » dédiée aux alertes remontées par les bénévoles de l'association a aussi été un des temps forts de cette année.

MISSION 1

SOULEVER LA QUESTION
ANIMALE DANS
LA SPHÈRE
PUBLIQUE

LES ENQUÊTES

L'objectif de cette mission est de changer les mentalités, en informant sur les pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux au moyen d'enquêtes et d'informations sourcées, en nourrissant le débat public sur l'exploitation animale et en interrogeant dans les sphères médiatique, politique, académique et citoyenne la légitimité de maltraiter ou tuer les animaux à des fins alimentaires.

////// **LES ENQUÊTES,** **AU CŒUR DE L214 DEPUIS LE DÉBUT**

Les enquêtes dévoilées par l'association mettent en lumière la violence de notre modèle agricole et alimentaire, qui enferme 80 % des animaux dans des élevages intensifs et tue chaque jour en France plus de 3,2 millions d'animaux dans les abattoirs.

Montrer la violence vécue par les animaux reste un moyen efficace pour faire évoluer la société vers plus d'empathie. Afin d'informer le plus grand nombre, L214 a pu compter sur la généreuse participation de personnalités, de politiques, d'entrepreneurs, de militants, de vétérinaires qui ont apporté des arguments, une sensibilité, un point de vue, une expertise pour chacune de nos enquêtes... Un immense merci à Isabelle Adjani, Petit Biscuit, Alexandra Rosenfeld, aux eurodéputés Caroline Roose, Younous Omarjee et Claude Gruffat, aux vétérinaires Hélène Gateau, Sophie Dol, Gilles Pernoud, aux militants Yves-Marie Le Lay et Vipulan Puvaneswaran, à la spécialiste en biologie marine Lynn Sneddon et à l'éleveur Francis Guilloteau.

La puissance des enquêtes se trouve aussi dans le courage des lanceurs d'alerte à qui nous portons toute notre reconnaissance. Et grâce à vous, notre action devient une mobilisation commune : un demi-million de signatures collectées pour ces 16 enquêtes. Merci !



2022

FÉVRIER

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : 5 JOURS, 5 ENQUÊTES

L'objectif principal était d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur le fléau de l'élevage intensif et de la pêche industrielle, pour les dénoncer : des poulets enfermés pour la marque Le Gaulois, des poissons pêchés au large de la Manche, des canards gavés pour la production de foie gras, des cochons et des lapins en élevage intensif (incluant la problématique de la prolifération des algues vertes, et de l'antibiorésistance). En parallèle [de ces images](#), nous avons mobilisé autour d'une pétition, déposé 4 plaintes, et mené une action devant le siège de l'entreprise LDC. Les éleveurs de cochons et de lapins ont assigné L214 en référé pour empêcher la diffusion des images, ils ont été déboutés et ont fait appel de la décision (procédure en cours).



AVRIL

GRIPPE AVIAIRE ET ÉLEVAGE INTENSIF

Une épidémie de grippe aviaire sans précédent touche alors la France et en particulier les Pays de la Loire. Les élevages de poulets, poules, canards, dindes de Vendée sont « dépeuplés », autrement dit les animaux sont tués. Nous avons porté aux yeux du grand public [un véritable tapis de poulets morts](#) après avoir été gazés dans un élevage intensif, le ramassage au tractopelle de dizaines de milliers de cadavres de poulets, [l'enfouissement de millions d'oiseaux](#) d'élevage dans une fosse réquisitionnée par l'État sur un chantier d'autoroute en Vendée.



LES VEAUX DU CENTRE DENKAVIT

[Cette enquête](#) dévoile le traitement des veaux laitiers à l'engraissement dans l'élevage du centre de recherche et d'innovation du groupe agroalimentaire Denkavit, numéro 2 du veau en France. Certains veaux subissent des violences de la part d'employés qui usent de la force pour les manipuler : coups de pied, de poing et de bâton, projections. Nous avons porté plainte contre Denkavit pour maltraitance et sévices graves. L'enquête judiciaire est toujours en cours. Denkavit a porté plainte en référé pour faire suspendre la diffusion des images et nous avons été condamnés à les supprimer. Nous avons fait appel de la décision, la procédure est toujours en cours.

**EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE
DE RÉFÉRÉ DU 30 AOÛT 2022
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAUMUR,
LES PHOTOS ET LES VIDÉOS
DE LA SARL DENKAVIT ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES.**



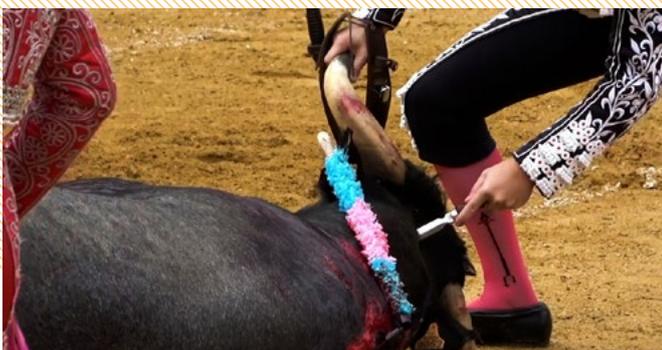
AOÛT

LES MOUTONS DE L'AÏD EL-KEBIR

Des images de moutons vendus illégalement, paniqués, pattes avant ligotées, transportés dans des brouettes puis chargés dans des coffres de voiture pour être abattus clandestinement pendant l'Aïd el-Kébir. Nous avons déposé une plainte pour mauvais traitements et pour délit de complicité d'abattage illicite d'animaux hors d'un établissement agréé. L'enquête judiciaire est toujours en cours.

LES LAPINS DE LA MARQUE LE GAULOIS

Enquête dans l'élevage du président de la Fédération nationale des groupements de producteurs de lapins. L'éleveur est également président du groupement Elvilap qui commercialise 10 % de la production française. Il est aussi président de la section lapin de la branche bretonne de la FNSEA. Les images montrent des lapins vivant d'immenses souffrances et détenus dans des conditions catastrophiques. La pétition demandait la fermeture de l'élevage. Suite à notre plainte contre l'élevage pour mauvais traitement et délit d'abandon, une enquête judiciaire a été ouverte avec une perquisition au sein de l'élevage qui a eu lieu début décembre 2022. L'éleveur a porté plainte contre L214. Il a été débouté et a fait appel (procédure en cours).



JUIN

LES DINDES TRANSPORTÉES ET LES DINDONS RAMASSÉS

Nous avons déjà épinglé la France sur l'usage généralisé de cages minuscules, inadaptées et non conformes, pour transporter les dindes et dindons à l'abattoir.

Cette nouvelle enquête montre la violence du ramassage des dindons dans un élevage intensif, tassés à coups de pied dans ces cages, ainsi que le transport des dindes jusqu'à l'abattoir. Avec nous, vous avez demandé aux autorités de respecter la loi. Nous avons déposé une plainte formelle auprès de la Commission européenne, porté plainte contre l'élevage et déposé un complément de plainte contre l'abattoir, déjà épinglé en 2021.

Le bureau d'ordre pénal a classé sans suite l'affaire de l'abattoir pour le motif « régularisation d'office » !



OCTOBRE

LES CHÈVRES ET CHEVREAUX DE L'ÉLEVAGE CHEVENET

Images uniques montrant les conditions d'élevage déplorables du 1^{er} producteur européen de fromages de chèvre fermier : chevreaux à l'agonie abandonnés sans soins, élevage zéro pâturage, chèvres enfermées par milliers, coups de bâton, système intensif... Nous avons déposé plainte contre l'élevage pour mauvais traitements et pratiques commerciales trompeuses, une enquête judiciaire est toujours en cours.

Les supermarchés que nous avons contactés ont suspendu les approvisionnements des produits Chevenet. Les restaurants Paul Bocuse ne travaillent plus avec l'entreprise. Nous avons interpellé les services de la Commission européenne en charge de la révision des textes sur le « bien-être animal », afin que la législation attendue prochainement soit davantage protectrice pour les chèvres. 21 personnes, majoritairement d'anciens salariés, ont répondu à l'appel à témoignage.

NOVEMBRE

LES TAUREAUX TUÉS À LA CORRIDA

C'est en soutien à la proposition de loi d'Aymeric Caron visant à abolir la corrida discutée en commission des lois à l'Assemblée nationale que nous avons montré l'agonie de 6 jeunes taureaux lors d'une corrida qui se déroulait dans les Landes. En plénière, la proposition de loi a finalement été retirée à la dernière minute suite aux centaines d'amendements déposés contre elle.

NOVEMBRE

LES VACHES LAITIÈRES DE GIRONDE

Enquête dans l'un des plus gros élevages laitiers de Gironde où la situation des animaux est catastrophique : vaches abandonnées, partiellement ensevelies dans le fumier sans pouvoir s'abreuver, certaines restaient dans le froid sous les intempéries jusqu'à leur mort... Enquête co-construite avec le refuge Ne Crin Plus Rien qui a été destinataire de l'alerte. Nous avons porté plainte pour maltraitance et déposé un recours en responsabilité contre les services vétérinaires. L'enquête judiciaire est en cours. Le jour de la sortie des images, les services vétérinaires et la gendarmerie étaient sur place. Le ministre de l'Agriculture s'est dit « choqué » par les images.

Le groupe laitier Savencia qui collectait le lait a suspendu le contrat avec l'élevage. Des parlementaires Nupes ont interpellé par courrier la préfète pour attirer son attention sur la multiplication de ces tristes scandales.



DÉCEMBRE

LES POUSSINS BROYÉS EN COUVOIR

Une enquête qui parle de milliers de poussins jetés vivants dans une broyeuse, chaque semaine. D'autres sont abandonnés dans des caisses au milieu de poussins morts ou agonisants... Nous avons déposé plainte contre Caringa pour abandon d'animaux jusqu'à ce que mort s'en suive.

LES CANES GAVÉES POUR LE FOIE GRAS

Pourtant très hostile à leur gavage, le CIFOG a changé son fusil d'épaule en 2022 en gavant les femelles pour compenser les « pertes » dues à la grippe aviaire. Mâles ou femelles, le gavage reste toujours aussi horrible pour les animaux. Nous avons déposé une plainte contre l'élevage pour mauvais traitements. Les images ont aussi été diffusées par l'association GAIA en Belgique et par le média VAKITA. Le jour de la sortie de l'enquête, un contrôle s'est déroulé sur place par la préfecture accompagnée de la gendarmerie, mais il n'y avait plus d'animaux dans les bâtiments. Ils avaient été envoyés à l'abattoir... Nous poursuivons notre action pour faire interdire le gavage au niveau européen, accompagnés d'autres associations et de personnalités politiques.





700 ACTIONS PARTOUT EN FRANCE

Près de 2000 bénévoles rattachés à [41 antennes locales](#) soulèvent localement la question animale dans la rue et dans le débat public. Leur investissement, qui représente 18 000 heures de bénévolat en 2022, prend de multiples formes : happenings, stands de dégustation et/ou d'information, participation à des salons, tractages, participation à des tables rondes, cortèges dans des marches pour le climat... Au total, près de 700 actions ont été réalisées par ces groupes locaux.

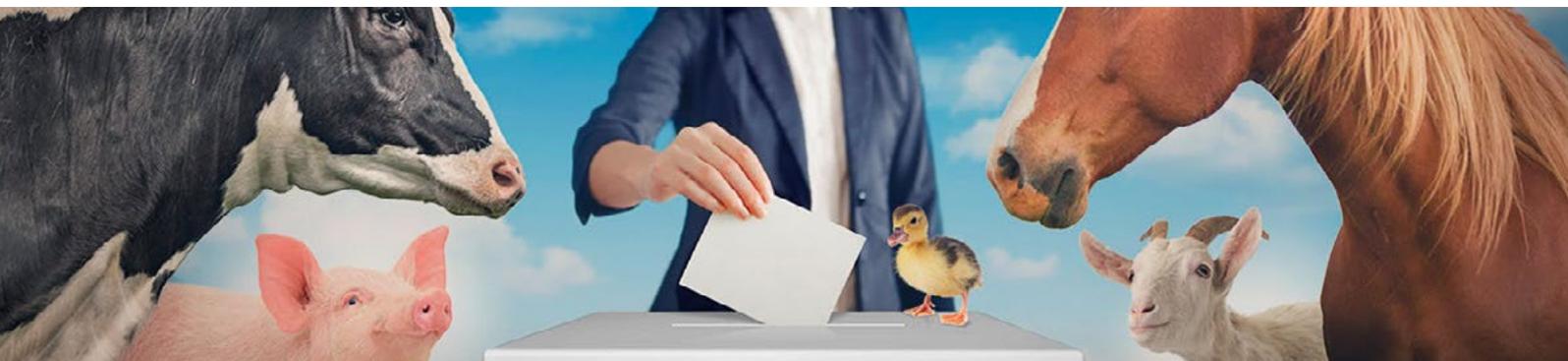
Parmi ces actions figure une nouveauté : durant l'automne 2022, une trentaine d'antennes locales ont participé à l'action coordonnée Scène de Crime. Ce happening réunissait tous les codes des enquêtes policières : silhouettes d'animaux tracées au sol, police scientifique, faux sang, ruban de signalisation, rapport d'enquête remis aux personnes curieuses... La mise en scène avait pour objectif d'attirer l'attention et de mettre en évidence un chiffre glaçant : dans les abattoirs français, on tue 35 animaux chaque seconde.

/// **UNE FORTE MOBILISATION LORS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES**

Les élections présidentielle et législatives sont des échéances majeures : le président et sa majorité décident de la destinée de la nation pendant cinq ans. Les lois votées impactent directement les animaux, leur accordant plus de droits, ou, au contraire, leur imposant plus de souffrances qu'ils n'en subissent déjà.

Pour cette raison, L214 s'est engagée dans les campagnes [présidentielle](#) puis [législatives](#), afin de défendre les droits des animaux. Nous avons travaillé durant des mois pour créer le débat et encourager les candidats et candidates à s'engager pour les animaux. L214 en a rencontré plusieurs, notamment lors des universités d'été de partis, et a continuellement discuté avec leurs équipes, jusqu'à la veille du premier tour.

Nos revendications se sont articulées autour de grands axes : la fin de l'élevage intensif et de la pêche industrielle, la démocratisation de l'alimentation végétale, la création d'un ministère de la condition animale et la protection renforcée des lanceurs d'alertes. Des dizaines de propositions plus précises ont été déclinées autour de ces thèmes.



[Le site Politique & Animaux](#) a été repensé afin d'être en phase avec les enjeux de la présidentielle. La dimension politique des réseaux sociaux a été amplifiée. Une campagne de communication a été mise en place en direction des médias et nos bénévoles ont fait entendre la voix des animaux sur le terrain, dans la rue comme autour des meetings de campagne.

L214 n'a pas donné de consignes de vote. Notre objectif a été de donner une grille de lecture sur la cause animale afin que chaque personne puisse faire son choix de manière éclairée, en prenant en compte les engagements des candidates et candidats pour les animaux, mais aussi leurs actions passées.

L214 a aussi travaillé de concert avec de nombreuses autres organisations portant des propositions favorables aux animaux (animalistes, écologistes, engagées pour les lanceurs d'alerte, etc.).

UN AMENDEMENT ANTI-LANCEURS D'ALERTE CONTRÉ !

L214 s'est engagée contre des amendements, portés par le groupe LR, et en premier lieu par le député Marc Le Fur, qui pouvaient nuire au fonctionnement d'associations lanceuses d'alerte comme L214.

Ces amendements visaient « à priver de réduction d'impôt les dons aux associations dont les adhérents sont reconnus coupables d'actes d'intrusion sur les propriétés privées agricoles et établissements industriels. »

Le député des Côtes d'Armor avait déjà déposé des amendements similaires en 2019, 2020, 2021. La cible avouée ? L214, qui expose au grand jour la réalité de l'élevage intensif. Pour la première fois, la commission des finances de l'Assemblée nationale l'a suivi.

En commission, la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES) s'est opposée à ces amendements soutenus par LR, le RN et une partie des membres de la majorité.

Dans un communiqué commun, plusieurs associations, de L214 à Greenpeace en passant par Oxfam, ont appelé l'Assemblée à rejeter le texte.

De nombreux parlementaires, de la majorité jusqu'à la NUPES, ont dénoncé un amendement « anti-lanceurs d'alerte ».

En séance plénière, les débats furent vifs. Suite à la grande mobilisation citoyenne et associative, le gouvernement s'est prononcé contre cet amendement par la voix de la secrétaire d'État Marlène Schiappa et sa majorité parlementaire a confirmé l'importance des lanceurs d'alerte, aux côtés de la NUPES, la plus mobilisée. En face, la majorité du groupe MoDem et la totalité des groupes LR et RN soutenaient l'amendement anti-lanceurs d'alerte.

Après de longs débats, les amendements furent repoussés par 139 voix contre 97. Une victoire qui récompense la forte mobilisation appuyée par L214 et qui permet aux associations lanceuses d'alerte de continuer à dénoncer les scandales que certains politiques préféreraient voir rester cachés sous le tapis.



/// LES ACTIONS À DESTINATION DE LA JEUNESSE

L214 réalise et diffuse des outils éducatifs autour de la question animale pour le monde enseignant, et met en place des initiatives en direction des jeunes en dehors du cadre scolaire ou périscolaire. Les supports pédagogiques sont élaborés sous le contrôle d'un [Conseil scientifique](#), regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie...

• **MON JOURNAL ANIMAL**

Cette revue destinée aux jeunes de 10 à 14 ans aborde sous un angle positif et pédagogique des sujets d'actualité en lien avec la défense des animaux ou les découvertes scientifiques récentes (biologie, éthologie...), des portraits de jeunes qui défendent les animaux, des jeux...

En 2022, nous avons édité 3 numéros de [Mon journal animal](#), tiré à 74 000 exemplaires pour le dernier numéro. 8101 structures ont bénéficié d'un abonnement gratuit à *Mon journal animal* (établissements scolaires, bibliothèques, centres de loisirs, instruction en famille...). Le magazine compte aussi 1095 abonnements particuliers.

Le journal est disponible sur la boutique de L214, et près de 20 000 exemplaires y ont été commandés en 2022.

Nous remercions toutes les personnes qui ont si aimablement contribué à la revue en acceptant par exemple de répondre à des interviews.



• EDUCATION.L214.COM

Le site [education.L214.com](https://education.l214.com) est un centre de ressources gratuites pour l'éducation à l'éthique animale.

Les écoles, collèges, lycées, centres culturels ou de loisirs, médiathèques ou municipalités peuvent y réserver des animations pédagogiques, des expositions itinérantes, parcourir un ensemble de ressources en ligne (vidéos, articles, CDI...). Il est également possible de commander gratuitement des posters et des livrets éducatifs. Les outils L214 Éducation proposés sur la [boutique L214](#) sont en accès libre pour les éducateurs. En 2022, plus de 35 000 carnets de coloriage, livrets, posters et tracts ont été commandés (+ 5 % par rapport à 2021).

La page [Facebook L214 Éducation](#) partage des contenus d'actualité en lien avec l'éthique animale et l'éducation à plus de 20 000 fans.



• ANIMATIONS, CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS

L'équipe a animé 107 animations ou conférences en 2022 (+ 18 %).

Une fiche d'évaluation remise à l'issue de chaque animation indique des retours tous extrêmement positifs. Du côté des expositions, 114 réservations ont été enregistrées en 2022 (+ 67 %).

L'évolution du programme de la spécialité « Humanités, littérature, philosophie », qui dispose d'un vaste chapitre consacré aux relations anthropozoologiques (les humains et les animaux) a été mise à profit pour le développement d'une nouvelle collection d'outils, composée d'une conférence-débat, d'une exposition itinérante et d'un livret pédagogique sur le thème « Quels droits pour les animaux ? ».

Le livret et l'exposition s'ouvrent sur une introduction d'Emilie Dardenne, maîtresse de conférences à l'université Rennes 2, responsable pédagogique du diplôme universitaire *Animaux et société*.



• FORMATIONS ET COLLOQUES

L214 est partenaire de ce diplôme *Animaux et société* et assure 11 h de cours sur les Stratégies de plaidoyer et la pédagogie de l'éthique animale. L214 est aussi membre de l'équipe enseignante de l'école Sup'écolidaire, établissement d'enseignement supérieur indépendant qui forme des des personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique, solidaire et citoyenne.

L214 est également intervenue au colloque *Les pratiques d'éducation par la nature : quels enjeux pour la formation des professionnel.les* en juillet 2022, et auprès de candidates et de candidats au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention *Éducation à l'environnement vers un développement durable* au sein du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Orne. Former des adultes, qui pourront ensuite sensibiliser les jeunes, est un vrai enjeu !

MISSION 2

FAIRE RECULER
LES PIRES PRATIQUES
D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT
ET D'ABATTAGE

Pour mener à bien cette mission, nous invitons les acteurs de l'agro-industrie à exclure les pratiques les plus préjudiciables aux animaux de leurs chaînes de production et d'approvisionnement ; nous portons la voix des citoyennes et citoyens auprès des politiques pour interdire ces pratiques par l'adoption de réglementations ; nous agissons en justice pour faire condamner les pratiques contraires à la réglementation en matière d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux.

/// RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

La révision de la législation européenne sur le « bien-être animal » est un chantier majeur, et une opportunité rare de faire progresser la protection de milliards d'animaux dans l'UE. La législation actuelle est minimale, incomplète, et trop souvent violée.

Début 2022, nous sommes passés à l'étape suivante dans notre mobilisation pour faire interdire les cages de transport utilisées pour les dindes, non conformes à la législation européenne car trop petites, mais utilisées partout en France en toute impunité. Après plusieurs constats menés à l'abattoir de Blancafort avec des eurodéputés, nous sommes rendus devant le ministère de l'Agriculture avec les eurodéputés Manuel Bompard, Caroline Roose, Claude Gruffat et le député Bastien Lachaud, pour solliciter une rencontre. En parallèle, nous avons échangé avec la Commission européenne pour demander l'interdiction explicite des cages actuelles, la filière dinde se justifiant de leur emploi par une soi-disant « imprécision » des textes. Ce corpus de lois étant actuellement en révision, nous agissons pour que la prochaine législation mette un terme définitif à ces conditions de transport.

Été 2022, nous avons lancé une action coordonnée au niveau européen, réunissant une coalition de 20 associations, avec une demande claire et forte : interdire l'élimination par gazage et broyage des poussins et des canetons, sans dérogation, et dans toute l'UE. Après une campagne de contact des ministres de l'Agriculture des différents pays membres par les citoyens, nous avons préparé pour début 2023 un événement au Parlement européen, réunissant des eurodéputés de tous bords politiques, afin d'obtenir le soutien du Parlement.

Ce soutien est important et doit être travaillé, car le Parlement européen ne soutient pas assez les efforts de la Commission européenne actuelle pour les animaux.

Pour renforcer la protection des animaux par les institutions européennes, nous continuons par ailleurs notre action aux côtés de l'association belge GAIA pour demander la création d'un Commissaire européen chargé de la protection des animaux. Cette demande, portée conjointement par de nombreuses associations européennes, a vu un soutien record de la part des eurodéputés.



STOP CAGE & STOP CRUAUTÉ

Cette campagne incite les entreprises agroalimentaires à exclure les modes d'élevage et d'abattage les plus cruels de leurs chaînes de production et d'approvisionnement.



• POULES PONDEUSES : EN FINIR AVEC LES CAGES

En France, la transition vers la fin de l'élevage en cage des poules pondeuses se poursuit. Grâce au travail de L214, une dizaine d'entreprises supplémentaires se sont engagées en 2022 à bannir ce mode d'élevage de leurs approvisionnements, à l'image de Quick, de Fresh Burritos, de Savencia (Elle & Vire) ou encore de Boulangerie Ange. Aujourd'hui, près de 200 entreprises ont déjà tourné le dos à l'élevage en cage des poules ou sont engagées dans cette démarche à échéance 2025. Ces engagements, dont L214 assure le suivi chaque année, portent leurs fruits : ils ont un impact direct sur la production française. En effet, en 2017, 67 % des poules pondeuses étaient encore élevées dans des cages. En 2022, elles n'étaient plus que 23 % à être concernées par ce mode d'élevage : ce pourcentage est voué à chuter encore davantage d'ici 2025 grâce aux nombreux engagements obtenus par L214, depuis 2016.

• POULETS : METTRE UN TERME AUX PIRES PRATIQUES

La campagne visant à éliminer les pires méthodes d'élevage et d'abattage des poulets reste une priorité pour L214. Pour mémoire, 800 millions de poulets sont abattus chaque année en France, et plus de 80 % d'entre eux sont élevés dans des conditions intensives. Le European Chicken Commitment (ECC) est une demande portée par une trentaine d'associations européennes, dont L214. Ses critères portent sur les conditions d'élevage (vitesse de croissance des animaux, densité, lumière naturelle, perchoirs...) et d'abattage des poulets. L214 demande également aux entreprises de garantir dans leurs approvisionnements une part minimale de 20 % de viande de poulets issue d'élevages donnant aux animaux un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.

En 2021, la barre des 100 entreprises présentes en France engagées à respecter les critères de l'ECC d'ici 2026 au plus tard avait déjà été dépassée. Grâce au travail de négociation que nous avons mené auprès des enseignes, mais aussi à la mobilisation de nos sympathisants, la liste des acteurs engagés s'est encore allongée : Pierre & Vacances, Quick, Convivio ou encore Best Western font partie des 13 entreprises à avoir rejoint le mouvement en 2022. Trois quarts des entreprises engagées à respecter les critères de l'ECC intégreront également une part minimale de viande de poulets issue d'élevages favorisant le plein air.



Sur le terrain, le réseau des bénévoles de L214 a poursuivi son travail de sensibilisation auprès d'entreprises n'ayant pas encore publié d'engagement suffisamment ambitieux, telles que Burger King, Cofigeo (William Saurin) et le groupe LDC, premier producteur de poulets français et détenteur des marques Le Gaulois, Maître Coq ou encore Marie. Les bénévoles ont ainsi multiplié les manifestations devant les sites industriels de LDC, les restaurants de Burger King et le siège du groupe Cofigeo.

Même si chaque engagement d'entreprise est important, ceux de Burger King, de Cofigeo et surtout du groupe LDC impacteraient directement plusieurs millions de poulets. C'est pourquoi L214 a prévu de poursuivre ses efforts de campagnes en 2023.



• ZOOM SUR LA CAMPAGNE LDC

En mars, une plainte a été déposée contre LDC et sa marque Le Gaulois pour tromperie du consommateur. Cette plainte s'est accompagnée d'une action nationale coordonnée d'une ampleur record : 38 antennes locales y ont participé en se mobilisant devant les supermarchés distribuant des produits Le Gaulois pour dénoncer les mensonges de la marque et inviter à signer la pétition. En juillet, une nouvelle action nationale coordonnée, intitulée « Bienvenue chez le Gaulois » et pastichant une opération portes ouvertes dénonçait, sur un ton sarcastique, les conditions de vie des poulets dans les élevages fournissant la marque. En parallèle, une lettre a été adressée au nouveau Directeur Général de LDC et plusieurs partenaires du groupe ont été sollicités : banques, clubs de football, de rugby, ou encore le skipper Yannick Bestaven. Un « camion showroom » s'est même invité Place de la République à Paris pour révéler l'envers du décor des produits Le Gaulois.



• ZOOM SUR LA CAMPAGNE BURGER KING

Les 41 antennes locales L214 se sont fait le relais de cette campagne partout en France via des happenings devant les restaurants Burger King. Cette mobilisation du réseau bénévole a connu deux temps forts :

- En mai et septembre dernier s'est tenue l'opération « Burger Mystère » : une centaine de bénévoles, dans des tenues ressemblant à celles des employés de l'enseigne, ont pastiché la campagne « Burger Vérité ». Habituellement, cette campagne permet aux clients Burger King de recevoir une boîte contenant un burger « surprise ». Dans celles distribuées lors de ces actions, pas de sandwiches, mais des vérités sur les pratiques d'approvisionnement de la chaîne de fast-food en viande de poulet. Des dizaines de boîtes ont même pu être glissées dans les sacs des livreurs à vélo !

- En novembre dernier, lors d'un happening surprise et d'une ampleur inédite, des bénévoles se sont entassés dans un restaurant Burger King situé au cœur de Paris. Avec des masques de poulet et des sons reproduisant les piaillements assourdissants des oiseaux en élevage, les bénévoles ont dénoncé les conditions de promiscuité dans les élevages intensifs fournissant l'enseigne. Des mangeoires étaient suspendues au plafond, tandis qu'au bas de la terrasse, de grands visuels « Serrés comme des poulets » expliquaient l'action. La députée Sandrine Rousseau (NUPES) et le député Andy Kerbrat (NUPES) étaient sur place pour soutenir l'action.



ÉVITER LES NOUVEAUX PROJETS D'ÉLEVAGE INTENSIF

Un autre levier pour limiter les élevages intensifs est de s'opposer aux projets d'installation ou d'extension de ces élevages.

Nous informons et conseillons les riveraines et les riverains opposés aux projets d'élevage intensif et nous relayons leurs mobilisations. Vivant dans l'incompréhension, le désarroi ou la colère, ces personnes se sentent ignorées par les maires et les préfets qui autorisent ces projets.

L214 a déjà accompagné près de 70 collectifs formés pour que ces élevages ne voient pas le jour. Pétitions, manifestations, rencontres avec les maires et les préfets, information sur les réseaux sociaux, démarches juridiques sont autant d'actions possibles pour se faire entendre. Nous avons enrichi [notre site internet](#) d'une FAQ qui aborde des questions d'ordre pratique telles que : comment trouver un dossier ICPE sur le site d'une préfecture ? Comment mobiliser d'autres riverains ? Combien coûte un avocat ? Combien de temps dure un recours contentieux ?

Une fois qu'un projet a été accordé par la préfecture, agir en justice est le seul moyen de contrer ce dernier. L'objectif d'un recours est l'annulation de la décision préfectorale. En collaboration avec des associations locales, L214 a déposé, en 2022, 5 recours supplémentaires auprès des tribunaux administratifs, ce qui porte à 10 le nombre total.

DU CÔTÉ DE LA JUSTICE

L'accompagnement de L214 sur le volet juridique notamment par Maître Caroline Lanty, Maître Hélène Thouy, Maître Olivier Vidal et Maître Jean-Christophe Ménard est déterminant. Nous adressons un grand merci à ces personnes : leurs idées, leur dynamisme et leurs compétences permettent de renforcer l'action de l'association auprès de différentes juridictions.

Bien sûr, il y a les plaintes déposées suite aux enquêtes que nous dévoilons régulièrement et la défense de l'association lors des poursuites intentées par les exploitants. Nous avons, sur ces mêmes dossiers, plusieurs procédures en cours auprès de tribunaux administratifs concernant des dysfonctionnements des services de l'Etat en matière de contrôle d'élevages ou d'abattoirs.

Par ailleurs, l'association vient en soutien contre des projets de création ou d'extension d'élevages intensifs (cf. ci-avant "Éviter les nouveaux projets d'élevage intensif").

Cette section nous amène à remonter un peu le temps, les procédures sont souvent étalées sur plusieurs années. Nous n'évoquerons pas l'ensemble des procédures, on en compte pas moins de 60 en cours ou traitées en 2022, la majorité étant des actions initiées par L214. Néanmoins, vous pourrez percevoir ce mouvement de la justice qui prend de plus en plus en compte la question des animaux.

Nos premières plaintes étaient classées sans suite, les condamnations étaient rares et très faibles. Ça change doucement mais sûrement.

Merci à vous de votre soutien qui nous permet de défendre les animaux et l'association auprès de la justice.



• CELLULE DEMETER ET GAVAGE : RECOURS TOUJOURS EN COURS

Notre recours déposé en 2020 contre la cellule Demeter et la convention entre ministère de l'Intérieur, gendarmerie, FNSEA et JA est toujours en appel (les juges de première instance ont demandé au ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule de gendarmerie visant à la prévention et au suivi d'« actions de nature idéologique »). Notre recours en responsabilité déposé en 2020 contre l'État pour 5 violations du droit de l'Union européenne concernant le gavage se poursuit, une audience devrait avoir lieu dans le courant de l'année.



• ÉLEVAGE DE LAPINS REALAP

La SCEA Realap (élevage de lapins dont les images ont été montrées en 2020) a saisi le juge des référés de Vannes pour obtenir la suppression de la vidéo de L214 sur cet élevage et sa condamnation à lui verser 50 000 € de provision. Par ordonnance du 4 février 2021, la SCEA Realap a été déboutée par les juges. Elle a fait appel de la décision. Par décision du 30 novembre 2021, la Cour d'appel a condamné L214 à 10 394,48 €. L'association a alors déposé un pourvoi en cassation. Par un arrêt rendu le 8 février 2023, la Cour de cassation a cassé et annulé la décision de la Cour d'appel et renvoie la SCEA Realap et L214 devant une Cour d'appel autrement composée.



• ÉLEVAGES DE VEAUX OUEST ELEVAGE (LAÏTA)

En 2019, L214 a déposé plainte contre plusieurs exploitants et un centre de transit pour veaux (société Ouest Elevage, filiale de la coopérative Laïta). Une enquête préliminaire a été conduite par le Parquet de Brest. A l'issue de l'enquête en 2020-2021, 3 élevages et un centre de transit ont été cités en correctionnelle à l'audience du 1^{er} avril 2022. À cette même audience, l'un des fondateurs de L214, Sébastien Arzac, et l'association ont été cités pour des faits d'atteinte à l'intimité de la vie privée, diffusion et violation de domicile. Le 3 juin 2022, Sébastien et l'association L214 ont été relaxés, Ouest Elevage condamné à 50 000 € d'amende dont 20 000 € avec sursis pour mauvais traitements sur les animaux commis par un professionnel. La SCEA Edern a été jugée coupable d'infraction concernant la mauvaise gestion des cadavres, 3 000 € d'amende. Pour les autres poursuites, des prescriptions ou des relaxes ont été prononcées. Ces décisions sont définitives.





• ABATTOIR DE BRIEC

Suite à notre plainte déposée en 2020, le parquet de Quimper a ouvert une enquête et engagé des poursuites à l'encontre de l'abattoir de Briec, où sont tués des truies et verrats « de réforme ». Le tribunal de Quimper a condamné l'abattoir à 21 500 € d'amende pour mauvais traitements sur les animaux, équipements non conformes, acheminement et étourdissement d'animaux sans précaution pour éviter de les faire souffrir. Des peines allant de 1 000 € d'amende à 6 mois de prison avec sursis ont été prononcées à l'encontre des 4 salariés pour sévices graves, actes de cruauté ou mauvais traitements. Deux des salariés ont par ailleurs interdiction d'exercer une activité professionnelle en lien avec les animaux pendant 5 ans. Ce délibéré est définitif.



• ABATTOIR RONSARD (CADF)

Le procureur a classé sans suite la plainte que nous avons déposée. Le classement sans suite est motivé par une communication des services vétérinaires qui déclarent que l'abattoir a régularisé la situation. Injuste.

• AGNEAUX ROQUEFORT : EXPLOITANTS ET VÉTÉRINAIRES CONDAMNÉS

En septembre 2022, le tribunal judiciaire de Rodez a rendu son jugement concernant l'élevage intensif aveyronnais d'agneaux issus de la filière laitière AOP roquefort, dont L214 avait dévoilé les images en juin 2020.

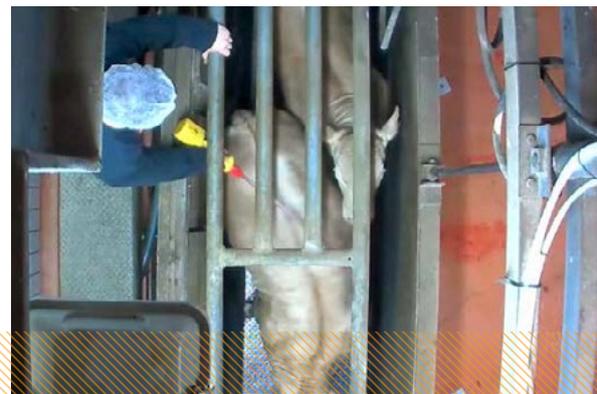
La SARL Grimal a été entièrement relaxée. Ses deux cogérants ont été relaxés pour les délits de mauvais traitements commis sur les animaux par un professionnel et pour le délit de tromperie sur la qualité du produit. Ils sont en revanche condamnés chacun à 11 000 € d'amendes, dont 5 000 € avec sursis, notamment pour administration non conforme de médicaments vétérinaires, infraction matérialisée par les antibiotiques administrés via l'alimentation et par injection.

Les deux vétérinaires de l'élevage sont chacun condamnés à 10 000 € d'amendes pour prescription et délivrance de médicaments vétérinaires sans assurer la surveillance sanitaire ou le suivi régulier des animaux, prescription de médicament vétérinaire contenant des antibiotiques d'importance critique sans avoir réalisé les examens et analyses préalables obligatoires.



• L214 RELAXÉE EN APPEL - ABATTOIR DE MAULÉON-LICHARRE

En mai 2022, la Cour d'appel de Pau a rendu sa décision concernant les poursuites à l'encontre de l'association L214 pour atteinte à l'intimité de la vie privée de salariés, suite à la diffusion des conditions de mise à mort des animaux dans l'abattoir de Mauléon-Licharre en 2016. Elle a totalement relaxé L214.



• ABATTOIR DE SOBEVAL

Nous avons montré les images de cet abattoir de veaux en février 2020. En octobre 2020, notre plainte contre l'abattoir pour mauvais traitement envers les animaux avait été classée sans suite par la procureure, bien qu'elle reconnaisse l'existence d'infractions. Nous avons utilisé une ultime voie de recours : la citation directe. Le tribunal a débouté nos demandes.



////// UNE VILLE POUR LES ANIMAUX

L'année 2022 a été l'occasion de rendre public l'état des lieux « Une ville pour les animaux » 2020-2022, rendant compte de l'action des villes vis-à-vis de la condition animale. Les différents indicateurs de cet état des lieux mettent en exergue divers leviers pour améliorer la condition animale par les compétences municipales :

- délégation condition animale ;
- critères relatifs au « bien-être animal » dans la commande publique de restauration collective ou de produits d'entretien ;
- offres de menus végétariens dans la restauration collective ;
- actions de communication abordant la condition animale ou l'alimentation végétale ;
- politique de stérilisation des chats des rues ;
- vœu demandant une interdiction des cirques avec animaux sauvages ou une interdiction des corridas ou encore demandant une sortie nationale de l'élevage intensif ;
- cohabitation avec les populations d'animaux liminaires, etc.

Cet état des lieux permet également aux citoyennes et citoyens d'interpeller leurs maires depuis le site [Politique & Animaux](#) et favorise les partages d'expérience entre les villes en donnant toutes les sources et informations possibles. Par ailleurs, sa médiatisation, permise et impulsée par des communiqués de presse, des publicités dans des magazines spécialisés (élus et parents d'élèves) et des publications sur les réseaux sociaux, a permis d'inciter les villes à agir et aux journalistes de s'intéresser à des sujets peu connus ou peu traités tels que les critères relatifs au « bien-être animal » dans la commande publique.

Cette année a donc confirmé l'inscription dans la durée de la campagne « Une ville pour les animaux » : elle est suivie par des journalistes, des élus et collectivités, elle est en constante amélioration autant dans sa forme (interpellation en ligne) que sur son fond (les indicateurs sont affinés). Elle contribue activement à ce que les politiques publiques municipales intègrent au maximum la condition animale.

Sur les sujets qui font le cœur de notre travail, sur les 129 villes de plus de 50 000 habitants référencées :

- 67 ont une délégation à la condition animale (un état des lieux plus global a également été mené et dénombre 172 personnes déléguées à la condition animale, toutes tailles de communes confondues) ;
- de plus en plus de villes incluent le « bien-être animal » comme critère d'attribution des marchés publics ;
- 18 proposent deux journées végétariennes hebdomadaires dans leurs restaurants scolaires ;
- 25 proposent une option végétarienne quotidienne dans leurs restaurants scolaires.



MISSION 3

DÉMOCRATISER L'ALIMENTATION VÉGÉTALE

Cette mission a pour objectif de réduire le nombre d'animaux tués par la végétalisation de nos assiettes. En plus des actions déjà évoquées précédemment à destination des politiques pour favoriser les alternatives végétales dans la restauration scolaire notamment, nous cherchons à rendre accessible et attractive l'alimentation végétale, auprès du grand public et des pros.

VEGAN PRATIQUE

L'initiative Vegan Pratique est dédiée au grand public, pour inciter à l'évolution des pratiques individuelles. Elle s'articule autour du site vegan-pratique.fr et de plusieurs supports qui fournissent toutes les informations nécessaires pour réduire ou arrêter de consommer des produits animaux. Notre partenariat avec le média en ligne PositivR s'est poursuivi en 2022. Huit articles ont traité de l'alimentation végétale et du mode de vie vegan.

• UN TOUT NOUVEAU VEGGIE CHALLENGE

Le [Veggie Challenge](#) est un défi de 21 jours pour découvrir l'alimentation végétale. Chaque volontaire s'inscrit et reçoit par e-mail, une lettre d'information quotidienne qui l'accompagne dans ce changement d'alimentation.

Lancé en 2018, il a été entièrement révisé tant sur la forme que sur le contenu pour une version plus moderne et dynamique et entièrement mise à jour. Mise en ligne début octobre 2022, ce sont déjà près de 6 000 personnes qui ont pu en bénéficier et 93 % d'entre elles en sont très satisfaites.

Le groupe Facebook privé du Veggie Challenge est toujours animé et modéré par nos bénévoles : Anastasia, Marie-Laure, Julien et Sandra. Nous leur exprimons notre sincère gratitude pour leur soutien sans faille dans cette mission.



Vegan Pratique en quelques chiffres :

- **1,3 million de visiteurs** sur le site en **2022** (pour 2 million de visites)
- **5 millions de pages vues**
- **159 000 personnes** ont suivi le **Veggie Challenge** depuis sa création, **dont 11 000 en 2022**
- **Plus de 143 000 personnes inscrites à la lettre d'information Vegan Pratique**
- **9 700 membres** sur le **groupe Facebook** privé du **Veggie Challenge**

• LA CRÉATION D'UN COMPTE INSTAGRAM « L214 FOOD »

Début novembre, l'association a décidé de créer un [compte Instagram dédié à l'alimentation végétale](#) pour atteindre un jeune public, via ce réseau social majeur pour nos thématiques. Tourné vers le grand public ouvert sur les questions de réduction de la consommation de produits animaux, ce compte Instagram a pour objectif de donner envie de découvrir l'alimentation végétale en encourageant les consommateurs, en banalisant le véganisme, en cassant les idées reçues sur la cuisine ou la nutrition, en apportant des solutions concrètes, etc. Nous comptabilisons près de 25 000 abonnés au 31 décembre 2022.

LE DUEL

<p>FOIE GRAS LABEYRIE</p> <p>Pour 100g</p> <p>Prix ~ 15 €</p> <p>Goût Très bon</p> <p>Ingrédients Foie de canard malade, épices...</p>	<p>VS</p>	<p>JOIE GRAS JAY&JOY</p> <p>Pour 100g</p> <p>Prix 5,50 €</p> <p>Goût Très bon aussi</p> <p>Ingrédients Végétaux pas du tout malades, épices...</p>
--	------------------	--

LES ACTUS | #1

Une nouvelle étude démontre qu'un régime végétalien n'a pas d'impact sur les performances de force

L214 FOOD

Quand tu vois du foie gras sur la table

Mais qu'il est 100 % végétal

VRAI OU FAUX ?

Les sportifs ont besoin de protéines animales

L214 FOOD

VEGORESTO

L'initiative VegOresto a pour objectif de développer la cuisine végétale en France auprès de tous types d'établissements de restauration. Elle s'articule autour de deux missions principales : l'accompagnement des restaurateurs à proposer un menu vegan à leur carte (VegOresto Pro) et la diffusion auprès du grand public des restaurants où il est possible de manger 100% végétal grâce au site vegoresto.fr. Les bénévoles, « ambassadeurs et ambassadrices », contribuent à ces deux facettes.

• **LES RESTAURANTS PARTENAIRES**

En 2022, nous avons référencé la chaîne de restauration Pokawa et ses 97 établissements, ainsi que 320 restaurants indépendants qui ont signé la Charte VegOresto, proposant ainsi au moins une offre 100 % végétal à la carte. Fin décembre, le site VegOresto comptait près de 3 200 établissements référencés.

• **LES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES**

Les bénévoles VegOresto ont pour objectif, au niveau local, de :

1. Convaincre les chefs d'ajouter à leur carte des options végétales,
2. Référencer sur VegOresto tous les lieux de restauration vegan et vegan-friendly,
3. Communiquer sur l'initiative VegOresto et la cuisine végétale.

Grâce à l'arrivée d'un salarié dédié à l'animation de ce réseau, le nombre de bénévoles s'est développé tout au long de l'année 2022 pour arriver à 85 personnes réparties dans 38 villes.

Les ambassadeurs et ambassadrices ont eu l'occasion de participer et/ou d'organiser des défis dans des restaurants et des événements permettant de promouvoir l'alimentation végétale et la campagne VegOresto.

À cela s'ajoute l'animation de 12 comptes Instagram, 3 comptes Tiktok, et 32 pages locales sur Facebook.

Nous remercions chaleureusement nos ambassadeurs et ambassadrices pour leurs actions à nos côtés et leur implication sans faille pour le développement de l'offre végétale en restauration.

Vegoresto en quelques chiffres :

- **Plus de 3 300 établissements vegan-friendly référencés**
- **Près de 200 000 internautes sur le site en 2022**
- **Plus de 500 000 pages vues**

VEGORESTO PRO

En 2022, nous sommes allés plus loin dans l'accompagnement à la végétalisation : nous avons ainsi créé le site pro.vegoresto.fr afin de répondre aux attentes des chaînes d'établissements et restaurants indépendants, de la grande distribution, des écoles hôtelières, et des fournisseurs vegan-friendly.

Notre accompagnement se décline en 4 offres : donner les clés pour se lancer dans le végétal, sensibiliser le personnel en cuisine (actuel et futur) à la cuisine végétale, donner de la visibilité à un établissement et référencer les produits vegan.

• DES SPOTS TÉLÉVISÉS

Grâce à un généreux donateur, nous avons pu promouvoir le lancement du site et nos différentes actions, avec 4 spots publicitaires, diffusés 280 fois entre le mois d'août et de décembre, sur la chaîne économique et financière BFM Business.

Ces spots avaient pour objectifs d'encourager et de faire prendre conscience aux entreprises de l'opportunité de développer des offres végétales. Deux de ces spots ont été tournés dans les locaux d'entreprises partenaires qui innovent dans le végétal (Land&Monkeys et La Vie), les deux autres nous ont permis de présenter l'initiative VegOresto Pro ainsi que le Veganuary dont nous sommes le relais en France depuis 2021.



• INTERVENTIONS EN ÉCOLES HÔTELIÈRES

Fortes de leur succès, les interventions en écoles hôtelières se sont poursuivies en 2022 un peu partout en France. Au total, nous avons accompagné 37 profs et 329 élèves à la cuisine végétale dans 12 établissements.

Nos outils pédagogiques sont très appréciés des écoles hôtelières, comme l'attestent les taux de satisfaction complétés après chacune de nos interventions : 100 % pour les profs, 95 % pour les jeunes.

Cette année a été marquée, entre autres, par le lancement deux nouveaux outils pédagogiques :

1. Une formation à distance pour les profs. Imaginée pour les rendre autonomes sur le sujet et dans le cas où il n'est pas possible de planifier une intervention, nous leur offrons désormais la possibilité d'animer un cours sur la cuisine végétale. Tous nos supports sont libres de droits et téléchargeables gratuitement sur pro.vegoresto.fr.
2. Un concours de cuisine végétale. Partant du constat que les jeunes n'avaient pas la possibilité de participer à un concours de cuisine végétale, nous avons lancé le trophée VegOresto. Le premier trophée en cuisine végétale accessible aux jeunes en formation cuisine, quel que soit leur niveau. Pour la première fois, les élèves peuvent se challenger autour d'un concours et innover en créant un plat associant deux protéines végétales, ainsi qu'un dessert gourmand et original, le tout en version 100 % végétale. Organisé pour la première fois à Soissons en décembre dernier, ce trophée a été très apprécié.



VEGANUARY

Pour la troisième année consécutive, et au vu des succès des deux précédentes éditions, l'association anglaise Veganuary a confié la campagne française à L214. Depuis son lancement en 2014, plus de 2 millions de personnes ont tenté l'aventure de l'alimentation végétale en janvier. Pour rappel, le challenge Veganuary, qui a lieu tous les ans dans quasi tous les pays du monde, accompagne les volontaires à manger vegan pendant un mois. En parallèle, il invite les entreprises à développer de nouvelles offres végétales et à promouvoir ce mode d'alimentation via leurs propres outils et canaux de communication.

• UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INTENSIFIÉE ET DES SOUTIENS DE POIDS

Veganuary est une mission qui dure toute l'année puisque la préparation de l'édition suivante démarre dès la fin de la campagne précédente. Mobilisation des entreprises et de personnalités, préparation des outils de communication, stratégie web, réseaux sociaux, soutien des bénévoles : toutes les équipes de l'association L214 redoublent de créativité et de travail pour augmenter la notoriété du challenge en France et pour en assurer le succès et la visibilité.

La mobilisation de personnalités pour l'édition précédente avait permis de toucher un public très large, c'est pourquoi nous avons proposé à d'autres personnalités de rejoindre l'aventure en 2023. C'est le cas du magicien-animateur Éric Antoine, du rappeur et acteur Gringe, du musicien Petit Biscuit, de l'ex-Miss France et autrice Alexandra Rosenfeld et du comédien Hadi Rassi. Notre campagne d'affichage a fait parler d'elle dans les transports parisiens, pour donner envie au plus grand nombre de relever le challenge.



De nombreuses autres formes de communication ont été déployées pour faire connaître le Veganuary (lettre d'information, posts sur les réseaux sociaux...) et donner envie au grand public de participer au défi.

Au total, ce sont plus de 120 articles, interviews radios, reportages qui ont évoqué la campagne dans des médias nationaux et de presse quotidienne régionale.



Cette année L214 a aussi misé sur l'achat d'espaces publicitaires (*Femme Actuelle, Libération, Capital, etc.*) pour développer la notoriété de la campagne vers tous types de publics.

Enfin, le Veganuary a été relayé partout en France par 25 antennes locales qui ont tenu des stands dans les centres-villes. Dans une ambiance festive et conviviale, les passants et les passantes étaient invités à s'inscrire au Veganuary, à goûter les préparations sucrées et salées concoctées par les bénévoles, à s'informer sur l'alimentation végétale... mais aussi à interagir avec nos magnifiques mascottes.

• UNE MOBILISATION DES ENTREPRISES EN FORTE HAUSSE

139 entreprises ont participé à la campagne Veganuary, un chiffre record pour la France (contre 85 entreprises en 2022) !

Pour acter officiellement le lancement de la campagne 2023, une soirée de lancement a été organisée au mois de novembre à Paris, rassemblant une cinquantaine de personnes issues de tous les types d'entreprises participantes : start-ups, fabricants, chaînes de restaurants, plateformes de livraison et de distribution en ligne... Elle a été l'occasion de rencontres, d'échanges et de projections sur les actions à mener pour faire de la campagne un succès.

Les entreprises ont redoublé de créativité pour animer ce mois de janvier : promotions et offres exclusives, jeux-concours, collaboration entre marques, posts et story sur les réseaux sociaux, lancements de produits, etc. Parmi les actions marquantes, 10 entreprises ont créé un nouveau produit (nouvelle boisson végétale chez Starbucks, lancement d'un croissant vegan chez Paul, etc.), 8 chaînes de restauration ou restaurants ont lancé un menu spécial Veganuary (menu Veganuary chez Bagelstein et Planet Sushi) et les deux géants de la distribution Monoprix et Carrefour ont travaillé sur des offres promotionnelles pour leurs clientèle.



Si la campagne invite les entreprises à communiquer massivement et en autonomie sur le challenge, nous leur avons fourni des outils de communication complémentaires : flyers, stop-rayons, affiches, autocollants.



Les retours des entreprises sont positifs : « Merci et bravo pour l'organisation et votre enthousiasme » ; « Merci ce fut un réel plaisir de travailler avec L214. »

LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

TOUJOURS
AU RENDEZ-VOUS

51 144 membres de l'association

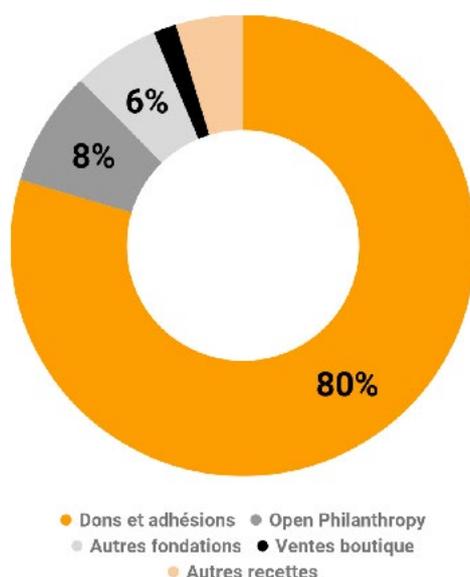
dont **18 106 Coeurs battants** qui font un don mensuel à L214

6,79 M€ collectés

L'action de L214 repose avant tout sur la générosité de ses membres. Nos ressources étaient de 8,3 millions d'euros en 2022, dont 80 % liés à la générosité publique (dons et adhésions), elle-même constituée à 80 % de dons de particuliers.

Les contributions de l'Open Philanthropy représentent 8 % des ressources. Cette organisation basée aux États-Unis, qui finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays, a remarqué notre travail en 2017 et a offert de nous aider. Nous avons proposé des projets et obtenu un financement de 1,25 millions d'euros afin de nous permettre d'agir pour les poulets de chair, de développer notre capacité à enquêter et de poursuivre la consolidation de l'association.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (132 k€, soit 1,6 %), de reprises de provisions juridiques et de gains sur procès (280 k€) et d'autres produits divers (115 k€).



• LES DONS DES PARTICULIERS, LA FORCE DE L214

Les particuliers représentent 99,6 % des donateurs et donatrices de L214. Outre l'Open Philanthropy, 249 entreprises, 49 associations et 5 fondations (soit 0,7 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2022, représentant 9,6 % du montant total des dons.

L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.

• LA BOUTIQUE EN LIGNE, OUTIL MILITANT

L214 dispose également d'une boutique en ligne. Elle ne dégagne pas de bénéfices, son objectif est avant tout militant : elle met à disposition de toutes et de tous, et au même endroit, des livres incontournables traitant de la cause animale ou de l'alimentation végétale, et du matériel militant. C'est également la boutique qui approvisionne en matériel les groupes bénévoles locaux de L214, et qui gère le matériel pédagogique envoyé gratuitement aux profs qui en font la demande.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

Lui seul nous permet d'agir, jour après jour, pour construire ensemble un monde plus éthique.

PERSPECTIVES 2023

En 2023, nous nous mobiliserons afin de faire reculer les pratiques les plus cruelles envers les cochons : nous irons à la rencontre des entreprises comme nous l'avons fait concernant les poules pondeuses ou les poulets.

Nous nous mobiliserons également au niveau national et européen autour de la révision de la législation qui encadre les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux (Animal welfare law) mais aussi autour de la stratégie alimentaire européenne (Sustainable Food Systems Framework).

Bien sûr, nous continuerons le travail avec les entreprises et les politiques autour de l'alimentation végétale afin de faire diminuer le nombre d'animaux tués.

L'association continue de grandir et de se renforcer pour agir et offrir des moyens d'actions individuelles ou collectives pour rendre ce monde meilleur pour les animaux et les humains.



—
BILAN FINANCIER
2022
—

SOMMAIRE

UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE À 80 %44

Répartition des recettes.....45

Évolution des dons reçus.....45

DES RESSOURCES AFFECTÉES À 80 % AUX MISSIONS SOCIALES45

Répartition des dépenses par nature45

Répartition des dépenses par emploi.....46

Détail des dépenses affectées aux missions sociales.....47

DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS48

Un résultat net positif en 2022.....49

Les réserves représentent une année et demie de dépenses49

BUDGET 202349

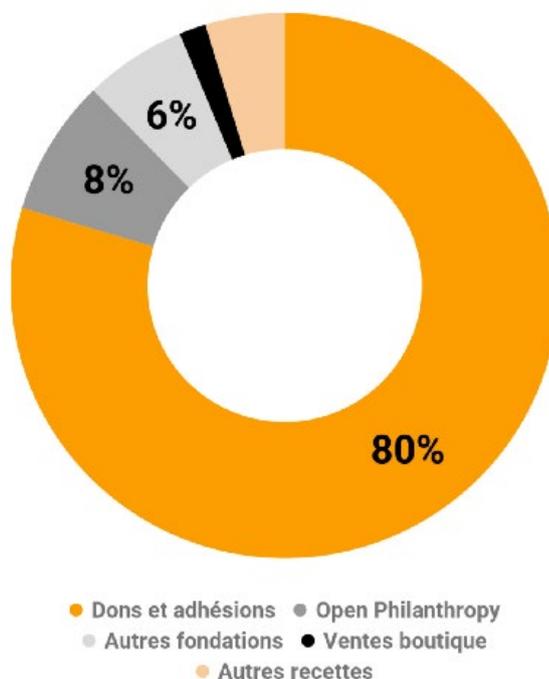
UN FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE À 80 %

• RÉPARTITION DES RECETTES

Les recettes de L214 étaient de 8,3 M€ en 2022 (+5,7 % par rapport à 2021), dont **80 % liés à la générosité publique** (dons et adhésions), soit 6,6 M€ (+2,9 % par rapport à 2021).

La campagne en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement des enquêtes et la structuration de l'association ont été financés à hauteur de 0,7 M€ par l'Open Philanthropy¹ en 2022 (soit 8 %) grâce à des fonds versés en 2020 et 2021. L'association a aussi bénéficié de versements de la part d'autres fondations pour 0,5 M€, dont le Fonds de dotation L214 (200 k€) et le Farmed Animal Funders (66 k€). Cela représente 6 % de ses ressources.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (132 k€, soit 1,6 %), de reprises de provisions sur des procédures juridiques et de gains sur procès (280 k€) et d'autres produits divers (115 k€).



L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.

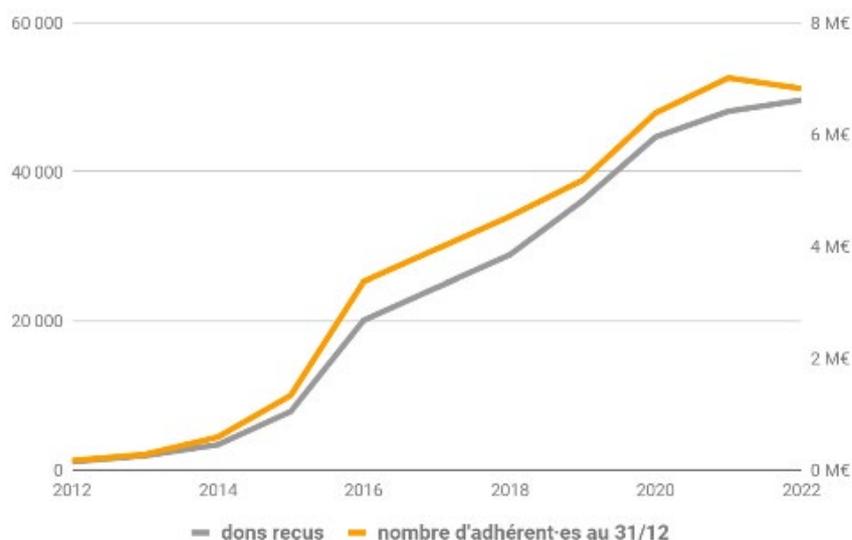
¹Après l'avoir déjà fait en 2017, l'Open Philanthropy (OP) a offert de nous aider une nouvelle fois en 2020. L214 a alors proposé des projets et obtenu un financement de 1,25 million d'euros versé en 2 fois, en 2020 (614 k€) et 2021 (636 k€). Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays.

• ÉVOLUTION DES DONS REÇUS

L214 a la chance de s'appuyer sur une base de donatrices et donateurs solide, composée à 99,3 % de particuliers.

294 entreprises, 49 associations et 5 fondations (soit 0,7 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2022, représentant 9,6 % du montant total des dons.

L'association comptait 51 154 membres à jour de cotisation au 31 décembre 2022. L'augmentation de ses ressources (x28 par rapport à 2013) suit la croissance de son nombre de membres (x25 par rapport à 2013).



L214 s'appuie par ailleurs sur plusieurs milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps et mettent à disposition leurs compétences.

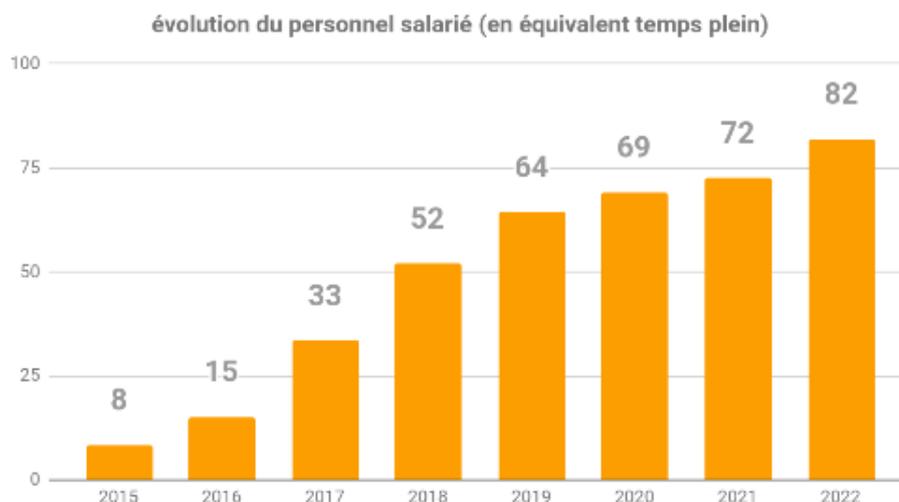
19 883 heures bénévoles consacrées à la réalisation des actions de l'association ont été dénombrées en 2022, soit l'équivalent de 11 postes salariés à temps plein sur toute l'année.

////// DES RESSOURCES AFFECTÉES À 80 % AUX MISSIONS SOCIALES

• RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR NATURE

La majorité des 7,1 millions d'euros de dépenses (54 %, soit 3,8 M€) de l'association est allouée à la **rémunération de l'équipe salariée**, composée de 94 personnes fin 2022 (59 % de femmes et 41 % d'hommes), soit 82 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

L214 applique une rémunération unique qui s'élève à **2 571 € brut mensuels** (hors complément géographique pour les personnes résidant dans l'aire urbaine de Paris), quelle que soit la fonction dans l'association ou l'ancienneté.



Les autres postes de dépenses principaux sont les frais d'impression et de distribution de nos publications (magazines, brochures, tracts...) pour 1 161 k€, les frais de sous-traitance informatique, vidéo, etc. (352 k€), les frais de mission (275 k€), l'achat de matériel et fournitures (227 k€), les honoraires et les frais juridiques (225 k€), le coût de location de nos locaux et de salles pour des événements (188 k€) ainsi que les frais bancaires (108 k€).

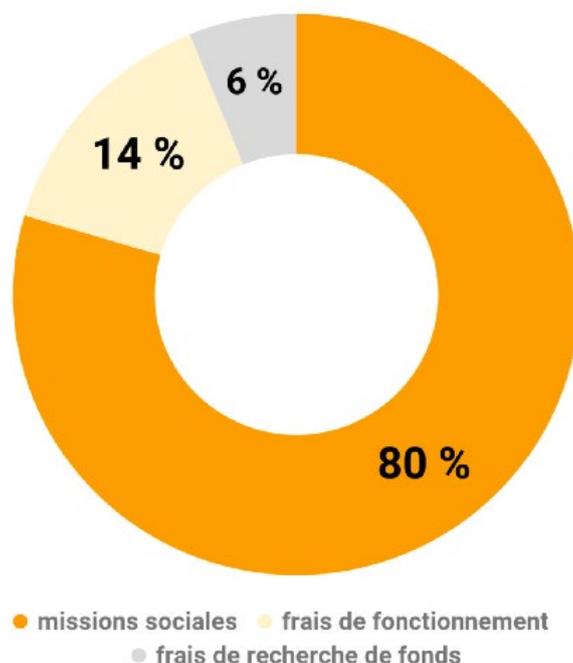
• RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR EMPLOI

La majorité des dépenses de l'association (80 %) a été consacrée à ses « **missions sociales** » (enquêtes, actions de rue, campagnes contre l'élevage intensif des poules et des poulets, Éducation, Politique, sensibilisation, etc.).

Les « **frais de fonctionnement** », constitués essentiellement des salaires des services informatiques et administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité) et de la direction de l'association, représentent 14 % des dépenses.

Les « **frais de recherche de fonds** », c'est-à-dire les dépenses liées à la relation avec les membres et les frais d'appel à dons, correspondent principalement aux salaires et aux commissions bancaires payées sur les dons reçus. Ils représentent 6 % des dépenses.

À noter que d'autres dépenses ne sont pas réparties entre missions sociales, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds : il s'agit des dotations aux provisions pour risques juridiques (136 k€), de l'impôt sur les revenus de l'épargne (1 k€) et du report en fonds dédiés du financement de Farmed Animal Funders (35 k€).



• DÉTAIL DES DÉPENSES AFFECTÉES AUX MISSIONS SOCIALES

En 2022, L214 a mené de front une dizaine de campagnes, pour avancer en parallèle sur plusieurs objectifs :

- **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (via des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :

- auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
- auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
- auprès des citoyennes et citoyens (Politique & animaux).

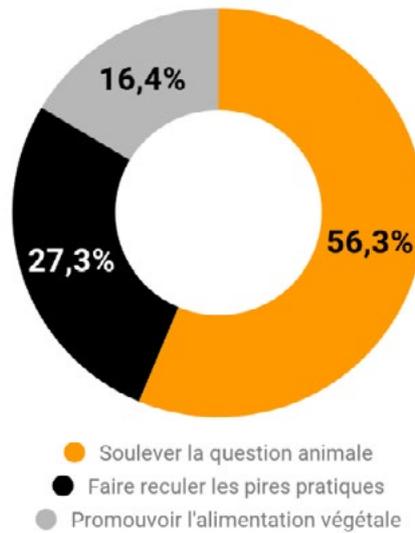
- **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :

- les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
- les politiques à défendre les intérêts des animaux.

- **promouvoir l'alimentation végétale** :

- auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
- auprès des restaurants en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto).

Les 3 grandes missions sociales



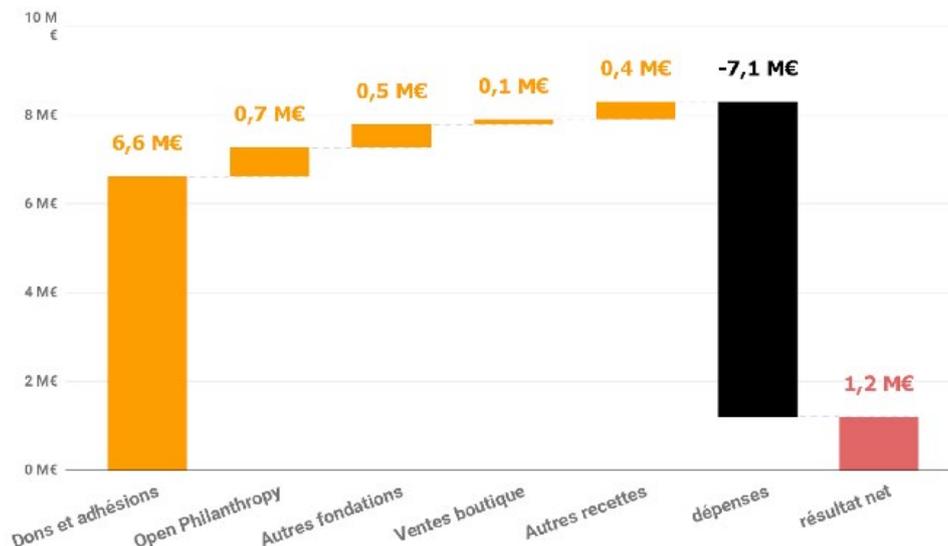
DES RÉSERVES POUR PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS

• UN RÉSULTAT NET POSITIF EN 2022

Les ressources de l'association ont progressé de +5,7 % en 2022 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au soutien encore renforcé de ses membres (+2,9 %) qui représente 80 % des recettes totales. Celles-ci s'établissent ainsi à 8,3 M€.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté de +12,3 %, en raison notamment de la croissance des effectifs : +22 % entre décembre 2021 et décembre 2022. Le total des dépenses 2022 de l'association s'élève à 7,1 M€.

Au final, l'association a ainsi dégagé un **résultat net positif de 1,2 M€** en 2022, qui se décompose de la manière suivante :

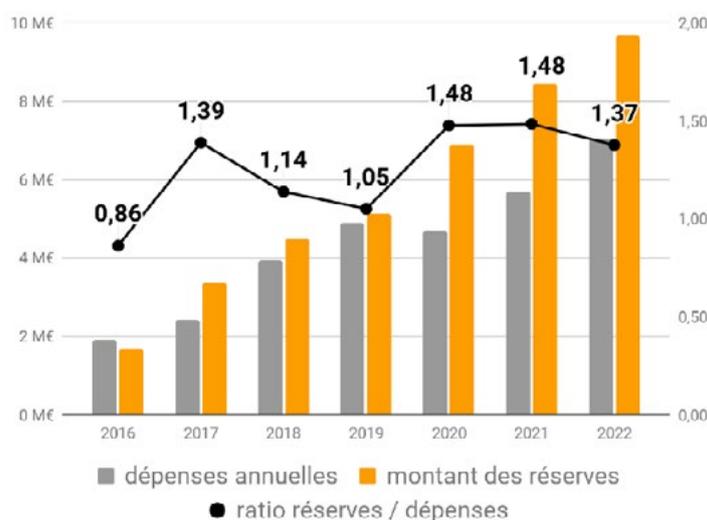


• LES RÉSERVES REPRÉSENTENT UNE ANNÉE ET DEMIE DE DÉPENSE

L'association collecte environ 40 % de ses dons lors du dernier trimestre, et près de 20 % sur le seul mois de décembre. Les réserves constituées lors des exercices précédents permettent à l'association de pallier la saisonnalité des dons.

Par ailleurs le ministère de l'Intérieur a précisé à la Cour des comptes qu'il était recommandé à une association ayant une équipe salariée d'avoir des réserves équivalentes à « **une voire deux années de fonctionnement d'avance** ».

L214 dispose de 9,6 M€ de réserves y compris le résultat de l'exercice 2022. Ses dépenses de l'année hors reports en fonds dédiés s'étant élevées à 7,1 M€, ces réserves représentent l'équivalent d'un peu moins d'une année et demie de fonctionnement. Précisément, le ratio réserves / dépenses s'établit à **1,37**, en légère baisse par rapport à 2021.



Lecture : les réserves fin 2022 représentent 1,37 fois le montant des dépenses de l'année.

////// BUDGET 2023

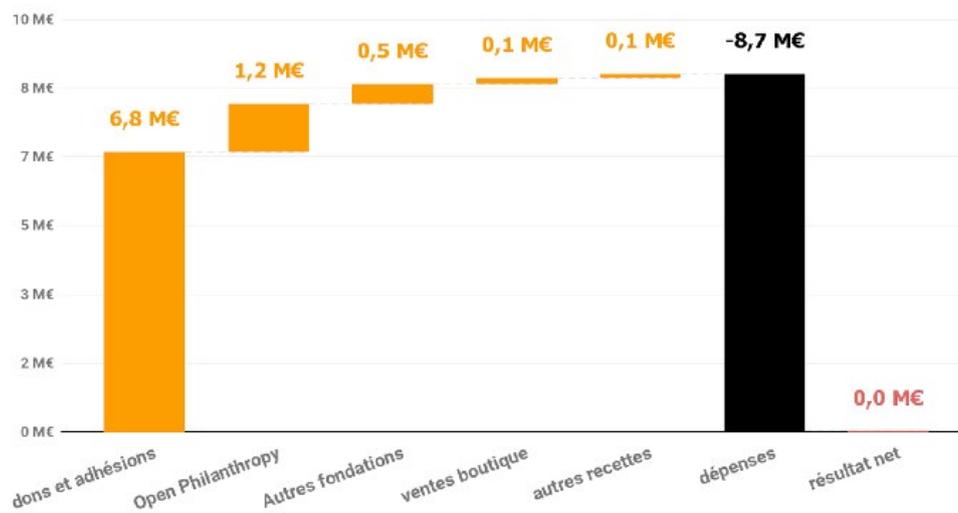
Lors des dernières années, le montant des dons reçus à fin mars représentait environ 20 % du montant total des dons collectés sur l'année. À fin mars 2023, l'association a collecté 1,3 M€ de dons, hors dons exceptionnels, soit quasiment la même somme qu'à fin mars 2022. En faisant l'hypothèse que cela correspond à 20 % du montant total de l'année (et après ajout des dons exceptionnels), cela porterait à **6,8 M€ le montant des dons collectés en 2023**, soit une légère hausse de +2,5 % par rapport à 2022.

L'association bénéficie en 2023 d'un nouveau financement de l'Open Philanthropy à hauteur de 1,2 M€ et des financements d'autres fondations, dont celle du Fonds de dotation L214, sont prévus. Les autres recettes restant stables, **le montant total des recettes 2023** serait en hausse de +0,4 M€ (soit +4,5 %) et s'établirait à **8,7 M€**.

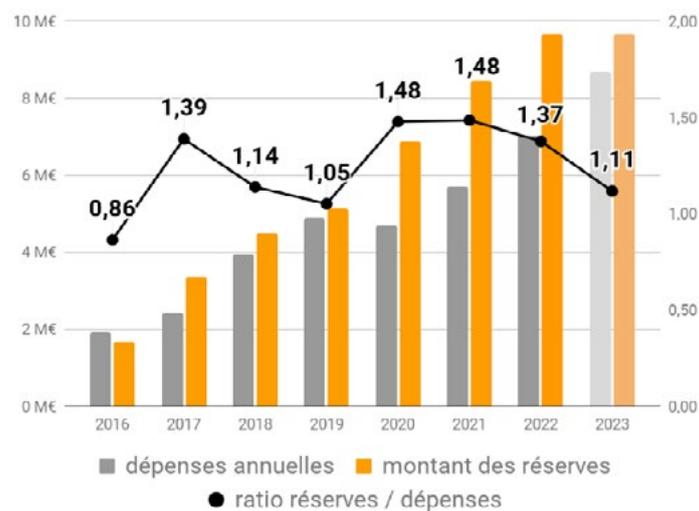
La rémunération des 96 personnes que compte l'association à fin mars 2023 et des recrutements envisagés d'ici la fin de l'année représenterait une dépense d'environ **4,7 M€** sur 2023.

Les **autres dépenses** seraient aussi en progression afin de contribuer à la réalisation des nouveaux projets de l'association. Selon les prévisions réalisées en collaboration avec l'ensemble des équipes, elles pourraient s'élever à **4,0 M€** (soit une hausse de +21 %).

En prenant en compte tous ces éléments, l'association terminerait l'année 2023 avec un **résultat net équilibré**.



Le ratio de réserves / dépenses serait quant à lui en baisse à 1,11, soit **un peu plus d'une année de dépenses en réserves**.



Lecture : les réserves fin 2023 représenteraient 1,11 fois le montant des dépenses de l'année.



—
RAPPORT DU CAC
2022
—

ASSOCIATION L214

2 rue Henri Bergson
CS 90026
67087 STRASBOURG CEDEX

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION L214

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association L214.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



ASSOCIATION L214

2 RUE HENRI BERGSON

67204 ACHENHEIM

Bilan et Resultat

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	8 160		8 160	0,08		
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	41 385	39 075	2 310	0,02	6 946	0,07
. Autres immobilisations corporelles	465 455	262 817	202 638	1,86	138 244	1,34
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	12 962		12 962	0,12	4 754	0,05
. Autres	22 751		22 751	0,21	21 979	0,21
TOTAL (I)	550 713	301 892	248 822	2,29	171 924	1,66
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	100 470		100 470	0,92	94 307	0,91
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 939		62 939	0,58	37 768	0,37
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	296 770		296 770	2,73	100 822	0,98
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 031 409		10 031 409	92,25	9 827 163	95,13
Charges constatées d'avance	134 103		134 103	1,23	98 499	0,95
TOTAL (II)	10 625 690		10 625 690	97,71	10 158 558	98,34
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 176 403	301 892	10 874 511	100,00	10 330 482	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	110 655	1,02	110 655	1,07
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	8 454 237	77,74	6 918 307	66,97
. Autres				
Report à nouveau	-19 299	-0,17	-19 299	-0,18
Excédent ou déficit de l'exercice	1 208 624	11,11	1 535 930	14,87
Situation nette (sous total)	9 754 217	89,70	8 545 593	82,72
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	9 754 217	89,70	8 545 593	82,72
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	82 503	0,76	720 981	6,98
TOTAL (II)	82 503	0,76	720 981	6,98
PROVISIONS				
Provisions pour risques	410 936	3,78	534 435	5,17
Provisions pour charges	33 789	0,31	32 412	0,31
TOTAL (III)	444 725	4,09	566 847	5,49
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 172	0,03	1 546	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 430	1,48	157 365	1,52
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	421 369	3,87	331 865	3,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 160	0,02	1 032	0,01
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 935	0,05	5 252	0,05
TOTAL (IV)	593 066	5,45	497 061	4,81
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 874 511	100,00	10 330 482	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	51 154		52 585		-1 431	-2,71
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	114 305		129 954		-15 649	-12,03
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	24 708		21 241		3 467	16,32
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation			8 000		-8 000	-100,00
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	6 555 320		6 360 349		194 971	3,07
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	501 160		635 768		-134 608	-21,16
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	97 531		58 125		39 406	67,80
Utilisations des fonds dédiés	673 151		479 128		194 023	40,50
Autres produits	2 196		3 905		-1 709	-43,75
Total des produits d'exploitation (I)	8 019 525		7 749 055		270 470	3,49
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	61 044		69 143		-8 099	-11,70
Variations stocks	-6 163		11 934		-18 097	-151,63
Autres achats et charges externes	2 772 660		1 819 961		952 699	52,35
Aides financières	59 091				59 091	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	236 356		197 974		38 382	19,39
Salaires et traitements	2 543 540		2 143 115		400 425	18,68
Charges sociales	1 018 613		856 672		161 941	18,90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	91 229		67 007		24 222	36,15
Dotations aux provisions	1 377		6 309		-4 932	-78,16
Reports en fonds dédiés	34 673		635 768		-601 095	-94,54
Autres charges	141 107		67 326		73 781	109,59
Total des charges d'exploitation (II)	6 953 525		5 875 209		1 078 316	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 066 000		1 873 846		-807 846	-43,10
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	5 839		5 115		724	14,15
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	5 839		5 115		724	14,15
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 839		5 115		724	14,15

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 071 839	1 878 961	-807 122	-42,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	21 250	10 265	10 985	107,01
Sur opérations en capital	2 179	161	2 018	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	258 500	93 500	165 000	176,47
Total des produits exceptionnels (V)	281 929	103 926	178 003	171,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 240	70 676	-68 436	-96,82
Sur opérations en capital	6 793	675	6 118	906,37
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	135 001	374 500	-239 499	-63,94
Total des charges exceptionnelles (VI)	144 034	445 851	-301 817	-67,68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	137 895	-341 925	479 820	140,33
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 110	1 106	4	0,36
Total des produits (I + III + V)	8 307 294	7 858 096	449 198	5,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 098 669	6 322 166	776 503	12,28
EXCEDENT OU DEFICIT	1 208 624	1 535 930	-327 306	-21,30

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature		227		
Prestations en nature	9 480	20 184		
Bénévolat	520 329	481 630		
TOTAL	529 809	502 041		
CHARGES :				
Secours en nature		227		
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	9 480	20 184		
Personnel bénévole	520 329	481 630		
TOTAL	529 809	502 041		

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 874 511 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 208 624 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22 Mai 2023 par les dirigeants de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

L214 est une association d'intérêt général à but non lucratif qui s'est donnée pour mission de défendre les animaux, en invitant notre société à ne plus les considérer comme des ressources à notre disposition mais comme des êtres ayant leurs intérêts propres.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer le public sur l'impact de la production de viande, poissons, lait et œufs, pour contribuer au développement de l'offre végétale dans l'alimentation, ou pour obtenir des avancées concrètes pour les animaux notamment auprès des entreprises, des institutions ou des responsables politiques.

La présentation des moyens mis en œuvre est développée dans la partie relative au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

Faits marquants de l'année 2022

Activité de l'association

L'activité de L214 durant l'année 2022 est largement détaillée dans le bilan moral, disponible sur le site de l'association. Parmi les principaux chiffres et faits marquants :

- **16 enquêtes**, plus de **600 actions** sur le terrain et **150 000 tracts** distribués, **70 000 abonnements** à Mon journal animal et **1,4 million de personnes** qui nous suivent sur les réseaux sociaux.
- 2022 était une année d'**élections présidentielle et législatives** : nous avons porté la demande de fin de l'élevage intensif, de la pêche industrielle et la démocratisation de l'alimentation végétale, avec une réduction de 50% de la consommation de viande et de poissons au travers d'enquêtes, d'interpellations digitales et de terrain, de discussions avec les partis et politiques. L214 a aussi soutenu par des actions, rencontres et sollicitations la **proposition de loi contre la corrida** portée par le député Aymeric Caron. Au niveau **européen**, L214 a contribué à visibiliser les souffrances inhérentes au transport des oiseaux,

en particulier le transport des dindes et des dindons, auprès de la Commission d'enquête européenne sur les transports d'animaux vivants. Au niveau **local**, on recense 172 élus "condition animale" et le classement des villes a permis de faire avancer les engagements pris en 2020 par les municipalités concernant les marchés publics et les menus végétariens.

- Nous avons été auditionnés dans le cadre de la **loi sur les lanceurs d'alerte** et nous nous sommes mobilisés contre un amendement anti-lanceurs d'alerte. Le ministère de l'intérieur a été condamné par le tribunal administratif à réduire le périmètre de la cellule Demeter (procédure en appel). 5 recours ont été déposés contre des projets de création ou d'agrandissement d'élevages intensifs et nous avons accompagné 70 collectifs dans leurs mobilisations.
- **La justice a relaxé L214** dans deux affaires importantes (Laïta et Mauléon Licharre). Elle a condamné des vétérinaires (agneaux Roquefort), un abattoir (Briec) et un élevage de cochons (Herta Allier - en appel).
- Les **actions pour encourager l'engagement des entreprises** à renoncer aux pires conditions d'élevage et d'abattage des poulets se sont poursuivies, notamment auprès de LDC et Burger King.
- Concernant la **promotion de l'alimentation végétale**, Veganuary a compté plus de 85 entreprises engagées, 138 articles ou reportages et dans le cadre de notre campagne Food, nous avons réalisé des spots publicitaires qui ont été diffusés sur BFM Business grâce à une donation spécifique anonyme. Un concours de cuisine végétale pour les jeunes en formation a également été lancé et sera désormais proposé aux écoles hôtelières qui le souhaitent.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général et au règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la réglementation comptable, aux prescriptions du code du commerce, et au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont considérées comme significatives, elles font l'objet d'une information dans l'annexe et dans le compte de résultat.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles		8 160 €	0 €	8 160 €
Immobilisations corporelles	380 302 €	190 571 €	64 033 €	506 840 €
Immobilisations financières	26 733 €	8 980 €	0 €	35 713 €
TOTAL	407 035 €	207 711 €	64 033 €	550 713 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements				
Inst. techniques, matériel, outillages industriels	37 993 €	4 636 €	3 555 €	39 075 €
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	9 890 €	3 715 €	0 €	13 605 €
Matériel de transport	21 744 €	16 670 €	7 735 €	30 679 €
Matériel de bureau et informatique	165 484 €	66 208 €	13 159 €	218 533 €
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	235 112 €	91 229 €	24 448 €	301 892 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	235 112 €	91 229 €	24 448 €	301 892 €

États des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	94 307 €	6 163 €	0 €	100 470 €
Matières premières			0 €	
Autres approvisionnements			0 €	
TOTAL	94 307 €	6 163 €	0 €	100 470 €

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances de plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	35 713 €	0 €	35 713 €
Créances rattachées à des participations			
Prêts	12 962 €		12 962 €
Autres créances	22 751 €		22 751 €
Créances de l'actif circulant	359 709 €	359 709 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	29 246 €	29 246 €	
Clients	62 939 €	62 939 €	
Organismes sociaux	0 €	0 €	
État	617 €	617 €	
Autres créances	265 195 €	265 195 €	
Personnel - Rémunérations	1 712 €	1 712 €	
Charges constatées d'avance	134 103 €	134 103 €	
TOTAL	529 525 €	493 812 €	35 713 €

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Organismes sociaux	0 €
Autres produits à recevoir	265 195 €
TOTAL	265 195 €

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds associatifs

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	110 655 €							110 655 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves	6 918 307 €	1 535 930 €	1 456 556 €					8 454 237 €
Report à nouveau	-19 299 €							-19 299 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 535 930 €	-1 535 930 €	-1 456 556 €	1 208 624 €	573 712 €			1 208 624 €
SITUATION NETTE	8 545 593 €	0 €	0 €	1 208 624 €	573 712 €	0 €	0 €	9 754 217 €
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	8 545 593 €	0 €	0 €	1 208 624 €	573 712 €	0 €	0 €	9 754 217 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation #2 (1er versement)	85 213 €		85 213 €			0 €	
Silicon Valley Community Foundation #2 (2nd versement)	635 768 €		587 938 €			47 830 €	
Farmed Animal Funders #1		34 673 €				34 673 €	
TOTAL	720 981 €	34 673 €	673 151 €	0 €	0 €	82 503 €	0 €

L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy en 2020, avec un premier versement de 614 068 € en 2020 et un second de 635 768 € en 2021. Au 31 décembre 2022, 47 830 € n'avaient pas encore été utilisés : ces fonds ont été affectés en totalité en fonds dédiés.

Dans le cadre d'une campagne au niveau européen pour mettre fin au broyage des poussins mâles, L214 a également reçu un financement de 66 456 € de la part du programme Farmed Animal Funders. Au 31 décembre 2022, 31 783 € ont été dépensés et les 34 673 € restants ont été affectés en fonds dédiés.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (Reprises de l'exercice)	À la clôture
Provisions pour investissement				0 €
Amortissements dérogatoires				0 €
Autres provisions réglementées				0 €
TOTAL (I)	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour litiges	534 435 €	135 001 €	258 500 €	410 936 €
Provisions pour garanties aux clients				0 €
Provisions pour amendes et pénalités				0 €
Provisions pour pensions obligatoires similaires	32 412 €	1 377 €	0 €	33 789 €
Autres provisions pour risques et charges				0 €
TOTAL (II)	566 847 €	136 378 €	258 500 €	444 725 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	566 847 €	136 378 €	258 500 €	444 725 €
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		1 377 €		
- financières				
- exceptionnelles		135 001 €	258 500 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus depuis. Depuis 2020, l'association constitue une provision de 3 000 € par procédure qu'elle a initiée et dans laquelle elle est susceptible d'être condamnée au titre de l'article 700 du code de procédure civile ou de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	3 172 €	3 172 €		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	161 430 €	161 430 €		
Dettes fiscales et sociales	421 369 €	421 369 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 160 €	2 160 €		
Produits constatés d'avance	4 935 €	4 935 €		
TOTAL	593 066 €	593 066 €		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	3 172 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	56 470 €
Dettes fiscales et sociales	267 318 €
Autres dettes	2 160 €
TOTAL	329 121 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent la principale ressource de l'association, ce qui lui confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2022 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2022 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2022.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 6 612 314 € et se décomposent de la façon suivante :

	2020	2021	2022
Dons manuels	5 948 895 €	6 412 934 €	6 606 474 €
Mécénat			
Autres produits liés à la générosité du public	2 680 €	5 115 €	5 839 €
TOTAL	5 951 575 €	6 418 049 €	6 612 314 €

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » et au passif du bilan en « *fonds dédiés* ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « *fonds dédiés* » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « *report des ressources non utilisées des exercices antérieurs* ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	21 250 €
Produits de cession des éléments d'actif	2 179 €
Produits sur exercices antérieurs	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	258 500 €
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	2 240 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	6 793 €
Dotations aux provisions	135 001 €
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	137 895 €

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :
néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :
néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	néant	néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ont été valorisés et s'élèvent à 33 789 € au 31 décembre 2022.

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association n'est rémunéré.
Les statuts de l'association prévoient que « *les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées* ».

Un salaire unique au sein de l'association

Tous les salariés, y compris la directrice et les membres du comité de pilotage, perçoivent le même salaire : 2 571 € brut par mois, sur 12 mois (soit environ 31 k€ brut par an), avec un complément géographique mensuel pour les personnes habitant dans l'aire urbaine de Paris (200 € bruts).

De ce fait, il n'y a aucun écart entre le salaire le plus faible et le plus élevé, ni entre celui des femmes et celui des hommes.

Une majorité de femmes à tous les échelons hiérarchiques

L'équipe de l'association L214 est composée de 59 % de femmes et 41 % d'hommes. La proportion de femmes est plus élevée à mesure que l'on se situe haut dans la hiérarchie :

- 59 % des salarié·es n'ayant pas de rôle d'encadrement sont des femmes
- 70 % des salarié·es en charge de la coordination d'une équipe sont des femmes
- 75 % des responsables de pôle (regroupement d'équipes) sont des femmes
- 75 % des membres du comité de pilotage (l'équipe de direction) sont des femmes

Près de 100 % de salariés en CDI

Au 31 décembre 2022, l'association comptait 93 personnes en CDI (soit 99 %) et 1 CDD (soit 1 %) - aucun contrat d'apprentissage, aucun stagiaire, aucun service civique.

Aucun temps partiel imposé, 16 temps partiels choisis

La durée hebdomadaire du travail dans l'association est de 35 heures.

16 personnes étaient à temps partiel au 31 décembre 2022 : il s'agit systématiquement d'un choix des salarié·es de réduire leur temps de travail, tous les postes étant proposés à temps plein.

Ainsi l'effectif salarié moyen est le suivant :

	Personnel salarié 2022	Personnel salarié 2021	Personnel salarié 2020	Personnel salarié 2019	Personnel salarié 2018	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016	Personnel salarié 2015
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	82	72	69	64	52	33	15	8
TOTAL	82	72	69	64	52	33	15	8

Comité social et économique (CSE)

Un comité économique et social (CSE), composé de quatre femmes et d'un homme, a été élu en juillet 2019. Il se réunit chaque semaine et organise un point avec la direction chaque mois.

En 2022, le CSE a négocié et signé un avenant à l'accord sur les congés payés, passant de 5 semaines et 2 jours à 6 semaines de congés payés par an, ouvrant le droit à des congés exceptionnels supplémentaires pour convenance personnelle (jusqu'à 10 jours par an) et actant le passage au décompte des congés payés en jours ouvrés. Par ailleurs, il a transmis à la direction un rapport de synthèse des entretiens individuels menés avec tous les salariés en 2021, et a ainsi porté de nouvelles revendications comme la possibilité de télétravailler depuis l'étranger ou encore la nécessité de diminuer les iniquités de traitement au sein de l'association, et partagé des recommandations sur l'isolement et la déconnexion : ces sujets sont encore en cours de discussion. Concernant les activités sociales et culturelles, le CSE a changé de plateforme d'avantages, passant de Glady à Happypal pour offrir diverses réductions aux salariés. Les salariés ont à nouveau

bénéficié de chèques cadeaux et culture pour un total de 200 €, et une subvention sport de 100 € a été mise en place.

Sur l'exercice 2022, l'association lui a alloué 4 864 € de subvention de fonctionnement et 29 185 € au titre des activités sociales et culturelles.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat consacrées à l'association se sont élevées à 19 883 heures en 2022, valorisées pour 520 329 €€ (contre 19 093 heures valorisées pour 481 630 € en 2021).

L'association a par ailleurs bénéficié de 3 prestations en nature (9 480 €).

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Le taux horaire utilisé pour la valorisation du bénévolat est de 26,17 €, ce qui correspond au taux horaire chargé moyen des salariés en 2022. Il est en légère hausse par rapport à 2021.

Les dons et prestations en nature ont quant à eux été évalués aux prix du marché.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 500 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

L'association a reçu en 2018 un leg à titre universel, qui a été accepté par le conseil d'administration. Toutefois à ce jour la délivrance du leg n'a pas eu lieu. Le leg peut être estimé à 4 000 € nets de droits de succession.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	6 612 314 €	6 612 314 €	6 418 049 €	6 418 049 €
Cotisations sans contrepartie	51 154 €	51 154 €	52 585 €	52 585 €
Dons, legs et mécénat	6 555 320 €	6 555 320 €	6 360 349 €	6 360 349 €
Dons manuels	6 555 320 €	6 555 320 €	6 360 349 €	6 360 349 €
Legs, donations et assurances-vie		0 €		0 €
Mécénat		0 €		0 €
Autres produits liés à la générosité du public	5 839 €	5 839 €	5 115 €	5 115 €
2. Produits non liés à la générosité du public	763 329 €	0 €	859 419 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	501 160 €		635 768 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	262 170 €		223 651 €	
3. Subventions et autres concours publics	0 €		8 000 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	258 500 €		93 500 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	673 151 €		479 128 €	
TOTAL	8 307 294 €	6 612 314 €	7 858 096 €	6 418 049 €

Les ressources de L214 proviennent essentiellement des dons et cotisations (près de 86 %) et des ventes de la boutique (1,6 %). Le reste provient de l'utilisation en 2022 du financement de l'OP versé en 2020 et 2021 pour des campagnes en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement de nos capacités d'enquêtes et la structuration de l'association (8 %) et de reprises de provisions juridiques (3 %).

1. Produits liés à la générosité du public

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. En 2022, ces dons et cotisations s'élèvent à 6 612 k€.

Les « autres produits liés à la générosité du public » (5,8 k€) correspondent aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des dons.

2. Produits non liés à la générosité du public

En 2022, L214 a bénéficié d'un financement de 200 k€ provenant du Fonds de dotation "L214, pour la défense des animaux", d'un financement de 66 k€ de la part du Farmed Animal Funders pour lui permettre d'agir contre le broyage des poussins à l'échelle européenne et enfin de financements d'autres associations et fondations pour un total de 235 k€.

Parmi les produits non liés à la générosité du public, on retrouve principalement les ventes (livres, vêtements, revues...) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association (132 k€).

Nous avons également bénéficié de versements en notre faveur dans le cadre de décisions de justice (21 k€), de la prise en charge de plusieurs formations pour les salariés (34 k€) et de la refacturation de dépenses effectuées pour le compte du Fonds de dotation "L214, pour la défense des animaux" (62 k€).

3. Subventions et autres concours publics

L214 n'a pas bénéficié de subventions publiques en 2022.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il s'agit de reprises de provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objets suite aux jugements rendus dans le cadre d'une plainte déposée contre L214 pour atteinte à la vie privée (Ouest Elevage/Laita, 225 k€) ou pour des procédures intentées par L214 à l'encontre d'exploitations et d'abattoirs pour lesquelles l'association est partie civile (19,5 k€ au total) et enfin pour diffamation (Voix du Nord, 3 k€).

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

En 2020, l'Open Philanthropy (OP) a accordé un financement à L214, versé en 2 fois (614 k€ en 2020, 636 k€ en 2021), pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour le développement de nouvelles capacités d'enquêtes et pour soutenir la consolidation de l'association. Ces ressources avaient été utilisées à hauteur de 49 727 € en 2020, de 479 128 € en 2021 et de 673 151 € en 2022. Le solde sera utilisé en 2023.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	5 509 441 €	4 612 940 €	4 020 243 €	3 392 411 €
Réalisées en France	5 498 691 €	4 602 189 €	4 006 542 €	3 378 711 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	5 450 351 €	4 553 849 €	3 959 997 €	3 332 165 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	48 340 €	48 340 €	46 545 €	46 545 €
Réalisées à l'étranger	10 751 €	10 751 €	13 701 €	13 701 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		0 €		0 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	10 751 €	10 751 €	13 701 €	13 701 €
2. Frais de recherche de fonds	425 572 €	407 671 €	457 501 €	427 659 €
Frais d'appel à la générosité du public	425 572 €	407 671 €	457 501 €	427 659 €
Frais de recherche d'autres ressources		0 €		0 €
3. Frais de fonctionnement	991 495 €	881 126 €	826 739 €	760 788 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations	136 378 €	136 864 €	380 809 €	380 635 €
5. Impôts sur les bénéfices	1 110 €		1 106 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	34 673 €		635 768 €	
TOTAL	7 098 669 €	6 038 601 €	6 322 166 €	4 961 493 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 208 624 €	573 712 €	1 535 930 €	1 456 556 €

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître. Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les 3 missions sociales de L214 ont pour objectif :

- de **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (*via* des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
 - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- de **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux.
- de **promouvoir l'alimentation végétale** :

- auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
- auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto, Improved).

79,5 % des dépenses engagées par l'association hors dotations aux provisions, impôts et reports en fonds dédiés sont affectées à ces missions sociales.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 6,1 % de ses dépenses de l'année 2022 (soit 426 k€) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Il s'agit des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (2,9 équivalents temps plein [ETP], soit 130 k€) et des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (97 k€). On y retrouve également les frais d'affranchissement pour les courriers destinés aux donateurs (46 k€) et des dépenses liées au développement de l'outil de gestion des dons (22 k€ de sous-traitance, 44 k€ de prestations réalisées par notre équipe informatique) et à la communication (7 k€ de brochures, dépliants, stickers et cartes ; 22 k€ de quote-part de salaires et d'achats des autres équipes qui contribuent à la communication sur les dons).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel (14 ETP, soit 639 k€) et de structure (71 k€ d'honoraires, 32 k€ de communication institutionnelle, 37 k€ pour nos actions de prévention pour le bien-être au travail, 30 k€ pour notre outil de gestion RH, 23 k€ de frais de missions, 26 k€ de loyers, etc.), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité, informatique interne) et de la direction de l'association, et représentent au total 14,3 % des ressources utilisées durant l'année 2022, soit 991 k€.

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Il s'agit quasi exclusivement des dotations aux provisions pour des risques juridiques nouveaux ou accrus (pour 135 k€).

5. Impôts sur les bénéfiques

L'association a payé 1 110 € d'impôts sur les intérêts d'épargne qu'elle a touchés en 2022.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

L'association a perçu un financement de 66 k€ de la part de Farmed Animal Funders en janvier 2022 mais n'en a utilisé qu'une partie. Le montant non utilisé (35 k€) a également été reporté en fonds dédiés.

Contributions volontaires en nature

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	529 809 €	529 809 €	502 041 €	502 041 €
Bénévolat	520 329 €	520 329 €	481 630 €	481 630 €
Prestations en nature	9 480 €	9 480 €	20 184 €	20 184 €
Dons en nature			227 €	227 €
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	529 809 €	529 809 €	502 041 €	502 041 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	529 495 €	529 495 €	496 466 €	496 466 €
Réalisées en France	529 495 €	529 495 €	496 466 €	496 466 €
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement	314 €	314 €	5 575 €	5 575 €
TOTAL	529 809 €	529 809 €	502 041 €	502 041 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0 €	0 €	0 €	0 €

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Près de 20 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2022, valorisées à hauteur de 520 329 €. Ce chiffre est relativement stable par rapport à l'année précédente.

L'association a par ailleurs bénéficié de prestations en nature (9 480 €).

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, l'association décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	61 044 €				0 €		0 €				61 044 €
Variation de stock	-6 163 €				0 €		0 €				-6 163 €
Autres charges externes	2 257 599 €				227 246 €		287 814 €				2 772 660 €
Aides financières		48 340 €		10 751 €							59 091 €
Impôts et taxes	184 832 €				11 494 €		39 676 €				236 002 €
Salaires	1 985 541 €				128 571 €		429 428 €				2 543 540 €
Cotisations sociales	797 841 €				51 004 €		169 768 €				1 018 613 €
Dotations aux amortissements	78 681 €				1 943 €		10 605 €				91 229 €
Dotations aux provisions								136 378 €			136 378 €
Reports en fonds dédiés										34 673 €	34 673 €
Autres charges	82 571 €				5 314 €		53 576 €				141 461 €
Charges financières											0 €
Charges exceptionnelles	8 405 €				0 €		628 €				9 033 €
Participations des salariés au résultat											0 €
Impôt sur les bénéfices									1 110 €		1 110 €
TOTAL	5 450 351 €	48 340 €	0 €	10 751 €	425 572 €	0 €	991 495 €	136 378 €	1 110 €	34 673 €	7 098 669 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2022 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2022 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

Tous les coûts qui concernent une équipe ou une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés. Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques.

Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :

- les frais généraux (372 k€) sont répartis au prorata des frais de personnel, donc essentiellement en missions sociales et en frais de fonctionnement, et une partie en recherche de fonds. Il s'agit des dépenses qui concernent tous les salariés (les loyers des locaux par exemple). Une petite partie concerne l'organisation des différents événements externes et internes de l'association, et est répartie au *pro rata* du temps qui y est consacré ;
- les charges de l'équipe de direction (259 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales, la recherche de fonds et l'activité de direction de l'association, cette dernière étant comptabilisée en frais de fonctionnement. Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de salaires ;
- les charges des équipes administratives (776 k€) sont affectées à 100 % en frais de fonctionnement pour les équipes administratives (comptabilité, ressources humaines), et à

89 % pour l'équipe support informatique (le reste étant affecté en missions sociales en fonction du temps passé sur des projets spécifiques). Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;

- les charges de l'équipe Création (281 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales et sur la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges informatiques (406 k€) sont réparties en fonction du temps passé entre les missions sociales et la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges de communication (832 k€) sont réparties en fonction de plusieurs indicateurs quantifiables (nombre de pages du magazine ou de lettres d'information électronique dédiées à un sujet, *etc.*) entre les missions sociales (essentiellement pour des actions de sensibilisation), la recherche de fonds (pour les appels à dons) et les frais de fonctionnement (pour ce qui relève de la communication dite « institutionnelle »). Il s'agit principalement de dépenses de salaires et de frais de diffusion sur nos réseaux (impression et affranchissement des magazines, coût d'envoi des mails) ;
- les dépenses de l'équipe en charge du réseau de bénévoles (407 k€) sont réparties sur les différentes campagnes auxquelles les groupes de bénévoles ont participé, au prorata du nombre d'actions effectuées (près de 700 sur toute la France en 2022). On y retrouve les dépenses de salaires mais également l'achat de matériel destiné aux actions et les coûts de location pour le stockage de ce même matériel.

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	6 612 314 €	6 418 049 €
Cotisations sans contrepartie	51 154 €	52 585 €
Dons, legs et mécénats	6 555 320 €	6 360 349 €
<i>Dons manuels</i>	6 555 320 €	6 360 349 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	0 €	0 €
<i>Mécénat</i>	0 €	0 €
Autres ressources liées à la générosité du public	5 839 €	5 115 €
TOTAL DES RESSOURCES	6 612 314 €	6 418 049 €
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	6 612 314 €	6 418 049 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	8 150 113 €	6 693 557 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	573 712 €	1 456 556 €
Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 723 825 €	8 150 113 €

Cotisations sans contrepartie et dons manuels

Les cotisations et dons collectés auprès du public en 2022 (6 612 k€) sont en hausse de +3 % par rapport à 2021, soit +194 k€. Ils représentent la quasi-totalité des ressources liées à la générosité du public.

Autres ressources liées à la générosité du public

Les intérêts d'épargne s'élèvent à 5,8 k€, contre 5,1 k€ l'année précédente.

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

À l'issue de l'exercice 2022, L214 dispose de 8,7 M€ de ressources reportées. Ses emplois de l'année (5,9 M€) ont progressé de +29 % par rapport à l'année précédente. Le niveau de réserves se situe donc à environ une année et demie de dépenses.

L'association a collecté environ 38 % des dons reçus lors du dernier trimestre, et environ 18 % sur le seul mois de décembre. Ces réserves permettent à l'association d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	4 612 940 €	3 392 411 €
Réalisées en France	4 602 189 €	3 378 710 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	4 553 849 €	3 332 165 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>	48 340 €	46 545 €
Réalisées à l'étranger	10 751 €	13 701 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0 €	0 €
<i>Versement à d'autres organisations</i>	10 751 €	13 701 €
2. Frais de recherche de fonds	407 671 €	427 659 €
Frais d'appel à la générosité du public	407 671 €	427 659 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	881 126 €	760 788 €
TOTAL DES EMPLOIS	5 901 737 €	4 580 858 €
Dotations aux provisions et dépréciations	136 864 €	380 635 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	573 712 €	1 456 556 €
TOTAL	6 612 314 €	6 418 049 €

Missions sociales

Les dépenses affectées aux missions sociales en 2022 (4,6 M€) ont augmenté de +36 % par rapport à l'année passée.

La totalité des dépenses sont directement utilisées par l'association pour mener à bien ses actions.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds (408 k€) sont en baisse de -5 % par rapport à l'année précédente, soit -20 k€.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement (881 k€) ont légèrement augmenté (+15,8 %) par rapport à l'année précédente, soit +120 k€, en raison notamment du travail de l'équipe informatique sur la refonte du site de l'association et de dépenses RH liées au bien-être au travail des salarié.es.

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	529 495 €	496 466 €
Réalisées en France	529 495 €	496 466 €
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement	314 €	5 575 €
TOTAL	529 809 €	502 041 €

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	529 809 €	502 041 €
Bénévolat	520 329 €	481 630 €
Prestations en nature	9 480 €	20 184 €
Dons en nature		227 €
TOTAL	529 809 €	502 041 €

Fonds dédiés

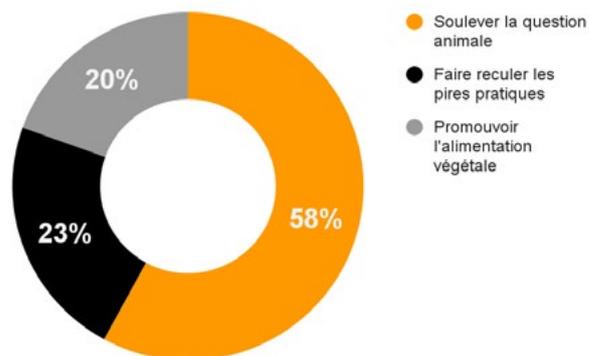
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
Utilisation		
Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

Aucun fonds dédié n'est lié à la générosité du public sur l'exercice 2022.

ANNEXES DU CER

Détail des Missions sociales

Répartition des dépenses de 3 missions sociales



Répartition des dépenses de missions sociales par nature

Type de dépenses	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique			
	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	1 722 963 €	427 350 €	289 004 €	194 703 €	201 426 €	24 516 €	3 002 €	82 096 €	23 164 €	2 968 213 €	-122 835 €	-158 134 €	2 687 245 €
Frais de communication	724 463 €	221 972 €	31 879 €	814 €	454 €	55 €	7 €	206 €	3 830 €	983 680 €	-17 435 €	-54 441 €	911 803 €
Frais de mission	180 782 €	10 844 €	21 150 €	5 157 €	9 797 €	324 €	66 €	10 146 €	8 261 €	246 527 €	-2 063 €	-30 717 €	213 747 €
Achat de matériel et fournitures	143 286 €	5 554 €	37 300 €	7 484 €	2 651 €	1 277 €	172 €	1 103 €	8 922 €	207 749 €	-5 118 €	-110 556 €	92 075 €
Locations mobilières et immobilières	18 959 €	14 571 €	26 368 €	6 765 €	17 315 €	2 880 €	132 €	28 003 €	33 347 €	148 340 €	-12 645 €	-2 854 €	132 841 €
Affranchissement et frais d'expédition	63 008 €	473 €	8 154 €	251 €	183 €	22 €	3 €	123 €	1 508 €	73 725 €	-28 548 €	-382 €	44 796 €
Achats de marchandises	54 881 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54 881 €	-54 881 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	151 779 €	15 €	2 877 €	6 €	6 €	63 €	0 €	2 €	49 €	154 796 €	-260 €	-10 427 €	144 109 €
Autres prestataires	268 654 €	421 €	-31 186 €	161 €	12 238 €	20 €	2 €	68 €	1 416 €	251 794 €	-28 251 €	-94 911 €	128 632 €
Dotations aux amortissements	56 965 €	5 785 €	5 579 €	5 191 €	3 190 €	595 €	149 €	772 €	1 455 €	78 681 €	-2 424 €	-17 387 €	58 871 €
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotisations	3 149 €	22 €	485 €	10 €	10 €	10 €	0 €	4 €	87 €	3 778 €	-44 €	-248 €	3 487 €
Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres charges diverses	172 116 €	31 864 €	18 822 €	13 704 €	28 592 €	2 820 €	808 €	4 213 €	64 337 €	337 276 €	-13 140 €	-128 802 €	195 334 €
TOTAL	3 559 995 €	718 871 €	410 431 €	234 245 €	275 862 €	32 584 €	4 341 €	126 736 €	146 376 €	5 509 441 €	-287 642 €	-608 860 €	4 612 940 €

Détail des frais de recherche de fonds

Type de dépenses	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique			
	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	129 624 €	5 518 €	0 €	3 910 €	32 296 €	11 695 €	0 €	5 463 €	2 563 €	191 069 €	0 €	-115 €	190 954 €
Frais de communication	7 042 €	15 573 €	0 €	16 €	73 €	26 €	0 €	15 €	424 €	23 169 €	0 €	0 €	23 169 €
Frais de mission	1 402 €	182 €	0 €	104 €	1 571 €	154 €	0 €	1 073 €	914 €	5 400 €	0 €	-15 €	5 385 €
Achat de matériel et fournitures	1 383 €	78 €	0 €	150 €	425 €	609 €	0 €	60 €	987 €	3 693 €	0 €	-1 423 €	2 271 €
Locations mobilières et immobilières	1 738 €	178 €	0 €	136 €	2 776 €	1 374 €	0 €	3 022 €	3 689 €	12 913 €	0 €	-666 €	12 247 €
Affranchissement et frais d'expédition	45 825 €	7 €	0 €	5 €	29 €	11 €	0 €	10 €	167 €	46 054 €	0 €	0 €	46 054 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	0 €	0 €	0 €	0 €	1 €	30 €	0 €	0 €	5 €	37 €	0 €	0 €	37 €
Autres prestataires	22 282 €	7 €	0 €	3 €	1 962 €	10 €	0 €	5 €	157 €	24 425 €	0 €	-13 970 €	10 455 €
Dotations aux amortissements	744 €	76 €	0 €	104 €	512 €	284 €	0 €	62 €	161 €	1 943 €	0 €	0 €	1 943 €
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotisations	0 €	0 €	0 €	0 €	2 €	5 €	0 €	0 €	10 €	17 €	0 €	0 €	17 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	102 666 €	584 €	0 €	275 €	4 584 €	1 345 €	0 €	279 €	7 118 €	116 852 €	0 €	-1 713 €	115 139 €
TOTAL	312 705 €	22 204 €	0 €	4 794 €	44 232 €	15 943 €	0 €	9 990 €	16 134 €	425 572 €	0 €	-17 901 €	407 671 €

Détail des frais de fonctionnement

Type de dépenses	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique			
	Charges directes	Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	5 698 €	2 352 €	0 €	0 €	60 003 €	0 €	497 178 €	73 641 €	0 €	638 872 €	0 €	-214 €	638 659 €
Frais de communication	0 €	31 944 €	0 €	0 €	135 €	0 €	1 121 €	165 €	0 €	33 365 €	0 €	0 €	33 365 €
Frais de mission	4 497 €	47 €	0 €	0 €	2 919 €	0 €	14 066 €	1 174 €	0 €	22 704 €	0 €	-325 €	22 378 €
Achat de matériel et fournitures	1 721 €	32 €	0 €	0 €	790 €	0 €	12 188 €	836 €	0 €	15 567 €	0 €	-6 694 €	8 873 €
Locations mobilières et immobilières	464 €	67 €	0 €	0 €	5 158 €	0 €	19 120 €	1 460 €	0 €	26 269 €	0 €	-517 €	25 752 €
Affranchissement et frais d'expédition	21 €	2 €	0 €	0 €	55 €	0 €	513 €	65 €	0 €	655 €	0 €	0 €	655 €
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	9 911 €	1 €	0 €	0 €	2 €	0 €	60 658 €	2 €	0 €	70 573 €	0 €	-17 961 €	52 613 €
Autres prestataires	1 569 €	2 €	0 €	0 €	3 645 €	0 €	70 058 €	61 €	0 €	75 336 €	0 €	-54 823 €	20 513 €
Dotations aux amortissements	0 €	25 €	0 €	0 €	950 €	0 €	8 795 €	835 €	0 €	10 605 €	0 €	0 €	10 605 €
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotisations	39 €	0 €	0 €	0 €	3 €	0 €	25 €	4 €	0 €	71 €	0 €	0 €	71 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	10 370 €	284 €	0 €	0 €	8 517 €	0 €	74 516 €	3 789 €	0 €	97 477 €	0 €	-29 836 €	67 641 €
TOTAL	34 291 €	34 755 €	0 €	0 €	82 177 €	0 €	758 239 €	82 033 €	0 €	991 495 €	0 €	-110 369 €	881 126 €